



SACI

C.O.B.



Le présent rapport annuel a été enregistré comme document de référence auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 11 février 1999 sous le n° R 99-019.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la C.O.B.

RAPPORT ANNUEL 1 9 9 8

SOMMAIRE

I - RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ SACI	2 à 8
II - PRÉSENTATION DU GROUPE SACI ET DE SES ACTIVITÉS	
2-1 : Historique et évolution de la structure du groupe	10 à 11
2-2 : Organigramme du groupe SACI	12
2-3 : Principales activités	13 à 16
2-4 : Ventilation du chiffre d'affaires sur 3 ans	17
2-5 : Localisation des principaux établissements	18
2-6 : Effectifs	19
2-7 : Politique d'investissement	20 à 21
III - COMPTES CONSOLIDÉS	
3-1 : Chiffres clés	23
3-2 : Bilan	24 à 25
3-3 : Compte de résultat	26 à 27
3-4 : Capacité d'autofinancement	28
3-5 : Tableau de financement	29 à 30
3-6 : Tableau des flux	31
3-7 : Annexe	32 à 41
3-8 : Rapport des Commissaires aux comptes	42
IV - COMPTES SOCIAUX	
4-1 : Bilan	44 à 45
4-2 : Compte de résultat	46 à 47
4-3 : Annexe	48 à 55
4-4 : Rapports des Commissaires aux comptes	56 à 59
V - RÉOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 15 MARS 1999	60 à 61
VI - RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SACI, SON CAPITAL ET L'ÉVOLUTION RÉCENTE	
6-1 : Responsables du document et du contrôle des comptes	64 à 65
6-2 : Renseignements de caractère général concernant la société SACI et son capital	66 à 71
6-3 : Organes d'administration et de direction	72 à 74
6-4 : Renseignements concernant l'évolution récente	75 à 76
6-5 : Engagement de la Société SACI concernant la liquidité de son titre	77
VII - ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 1999	
7-1 : Rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Extraordinaire	80 à 81
7-2 : Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription	82
7-3 : Rapport des Commissaires aux comptes sur l'augmentation de capital libérée par compensation avec des créances	83 à 84
7-4 : Résolutions proposées à l'Assemblée Générale Extraordinaire	85
VIII - TABLEAU DE CORRESPONDANCE AVEC LE RÈGLEMENT COB 91-02	87

RAPPORT DE GESTION DU GROUPE ET DE LA SOCIÉTÉ SACI

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle pour vous rendre compte de l'activité de notre société et des résultats de notre gestion durant l'exercice clos le 30 septembre 1998, et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Les comptes annuels de l'exercice sont présentés au niveau du groupe (comptes consolidés), les comptes sociaux de la société mère SACI, ne le sont que dans la mesure où ils contiennent des informations supplémentaires de nature à éclairer votre jugement.

Le rapport annuel qui vous est présenté a été enregistré comme document de référence auprès de la Commission des Opérations de Bourse.

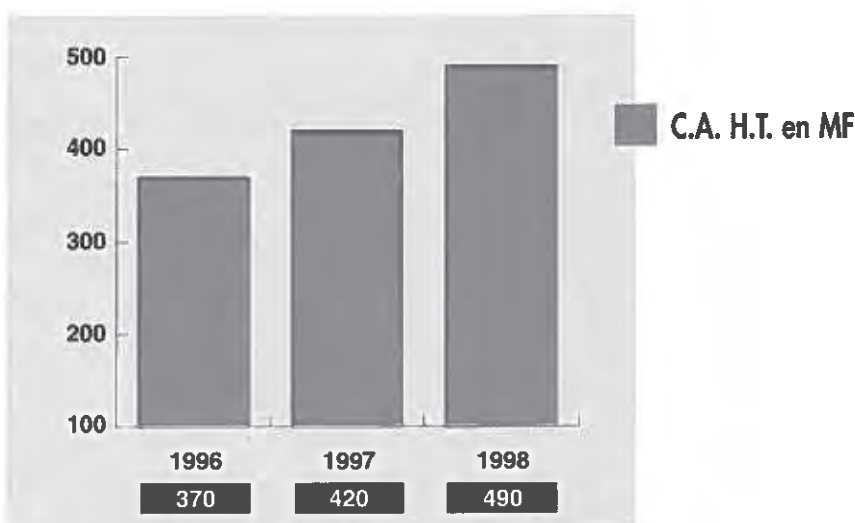
Il comprend à ce titre de nombreuses informations auxquelles nous vous conseillons de vous reporter pour bien analyser l'activité du groupe SACI, sa situation financière et son évolution récente.

Notre rapport de gestion se présente donc de manière plus synthétique afin de faire ressortir les principaux chiffres clés et les informations les plus marquantes de l'exercice écoulé.

■ 1 - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU GROUPE SACI

1-1 : Activités et résultats 1998

Le chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice 1998 s'établit à 490 MF contre 420 MF en 1997, soit une progression de 16,7 %.



Le résultat courant consolidé s'établit à 13 MF, soit à + 46,9 % de celui de l'année 1997.

D'une manière synthétique, les chiffres clés de l'activité se présentent comme suit :

(En millions de francs)	1998	1997	Variation en %
Chiffre d'affaires H.T.	490,0	420,0	+ 16,7
Résultat d'exploitation.....	15,2	12,8	+ 18,7
Résultat financier.....	- 2,2	- 3,8	+ 42,1
Résultat courant.....	13,0	8,8	+ 46,9
Résultat exceptionnel	- 31,2	2,1	NS
Impôt sur les sociétés	4,7	5,2	- 9,6
Amortissement des écarts d'acquisition	2,5	24,3	NS
Résultat net consolidé	- 25,5	- 18,4	NS

Les résultats de ces 2 derniers exercices ont été marqués par des opérations présentant un caractère exceptionnel non récurrent.

En 1997, nous avons constaté un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition provenant de CONTALP pour un montant de 21,7 MF.

En 1998, l'évaluation favorable des résultats et de la situation financière du groupe depuis plusieurs exercices nous a conduit à faire renaître, au titre de la clause de retour à meilleure fortune, en une seule fois ou 30 septembre 1998, la totalité de la créance abandonnée dans le passé par la société civile ORIAL, soit la somme de 29 millions de francs.

Cette décision est assortie de l'engagement pris par ORIAL, principal actionnaire de SACI, de souscrire une augmentation de capital de même montant pour consolider les fonds propres du groupe.

Si l'on fait abstraction de cette décision, on constate une nette amélioration du résultat d'exploitation et du résultat courant en 1998.

1-2 : Contribution de nos métiers à l'activité

Nos différents métiers ont contribué de la manière suivante à notre chiffre d'affaires :

	1998			1997			1996		
	MF	Variation	Contribution	MF	Variation	Contribution	MF	Variation	Contribution
Distribution de fournitures de bureau	454	17,6 %	92,7 %	386	15,6 %	91,9 %	334	10,6 %	90,3 %
Arts graphiques	36	5,9 %	7,3 %	34	9,7 %	8,1 %	31	NS	8,4 %
Autres	—	—	—	—	—	—	5	NS	1,3 %
C.A. H.T. consolidé	490	16,7	100	420	13,5	100	370	NS	100

1-3 : Situation financière du groupe

(En millions de francs)	1998 après augmentation capital (1)	%	1998	%	1997	%
Actif immobilisé	127	40,7	127	40,7	130	44,2
Stocks et créances	168	53,8	168	53,8	151	51,4
Disponibilités	14	4,5	14	4,5	11	3,7
Comptes de régularisation	3	1,0	3	1,0	2	0,7
TOTAL ACTIF	312	100,0	312	100,0	294	100,0
Capitaux propres	104	33,3	75	24,0	101	34,4
Provisions pour risques et charges	2	0,7	2	0,7	1	0,3
Dettes financières	65	20,8	65	10,8	67	22,8
Autres dettes	141	45,2	170	54,5	125	42,5
TOTAL PASSIF	312	100,0	312	100,0	294	100,0

(1) sans réserve de l'approbation par l'assemblée générale extraordinaire, les capitaux propres devraient augmenter de 29 MF.

■ 2 - ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

Nous vous rappelons que, dans les sociétés du groupe, notre société intervient au plan de la stratégie, de l'organisation, des ressources humaines et du contrôle des résultats.

Les frais des services centraux sont réaffectés aux filiales du groupe sous forme de frais de siège. L'essentiel du résultat provient de la redevance de marque facturée à SACI Fournitures de bureau.

Les comptes résumés de la société se présentent comme suit :

(En millions de francs)	1998	1997
Chiffre d'affaires H.T.	0,8	1,0
Autres produits	10,9	8,8
Résultat d'exploitation	4,7	2,8
Résultat financier	1,4	- 45,1
Résultat courant	6,1	- 42,3
Résultat exceptionnel	- 11,6	- 0,8
Impôt sur les sociétés	—	—
RÉSULTAT NET	- 5,5	- 43,1

L'amélioration du résultat d'exploitation s'explique pour partie par la décision de supprimer le plafonnement de la redevance de marque facturée à SACI Fournitures de bureau.

Le résultat exceptionnel de l'exercice enregistre :

- En charges exceptionnelles, à hauteur de 29 MF, la renouveau des créances qui avaient été abandonnées au cours des exercices précédents par la société ORIAL au profit de SACI, avec une clause de retour à meilleure fortune.
- En produits exceptionnels, à hauteur de 19,5 MF, la renouveau des créances qui avaient été abandonnées au cours des exercices précédents par la société SACI ou profit de la société SACI Fournitures de bureau, moyennant également une clause de retour à meilleure fortune.

L'évolution régulière depuis plusieurs exercices des résultats et de la situation financière des sociétés SACI et SACI Fournitures de bureau a permis de faire jouer ces clauses de retour à meilleure fortune en totalité au 30 septembre 1998.

Le résultat net de l'exercice 1998 se solde par une perte de 5,5 MF.

Pour l'exercice 1999, le résultat devrait être bénéficiaire en raison notamment d'un désendettement total auprès des établissements financiers.

■ 3 - EVÉNEMENTS MARQUANTS DE L'EXERCICE

• *Distribution*

Le 28 février 1998, SACI Fournitures de bureau a absorbé la société La Papeterie du Siècle avec effet au 1^{er} octobre 1997.

Le 5 janvier 1998, SACI Fournitures de bureau a fait l'acquisition de 100 % de la société PRO BUREAU située à Vitrolles (13127). En date du 30 juin 1998, cette société a fusionné avec SACI Fournitures de bureau avec effet au 1^{er} janvier 1998.

En février 1998, SACI Fournitures de bureau a obtenu de son pool bancaire un crédit de consolidation de fonds de roulement d'un montant de 25 millions de francs remboursable sur 5 et 7 ans.

Ce financement a permis de réduire dans la même proportion le niveau d'utilisation des crédits court terme.

• *Arts graphiques*

Tirant les conséquences de l'avis de la Commission départementale des impôts directs et des taxes sur le chiffre d'affaires, la société CONTALP a provisionné dans les comptes 1998 le rappel d'I.S. résultant du contrôle fiscal dont elle a fait l'objet. L'impact sur le résultat de l'exercice 1998 est de 507 KF.

• *Société mère SACI*

Maintenant sa position concernant le rappel d'impôt dont elle fait l'objet dans le cadre du contrôle fiscal de la société CONTALP, SACI conteste en totalité le redressement notifié par l'Administration. Aucune provision n'a donc été constatée au 30 septembre 1998.

Par contre, SACI a provisionné au 30 septembre 1998, les redressements en matière de T.V.A. notifiés par l'Administration dans le cadre du contrôle fiscal qui s'est déroulé au cours de l'exercice et qui a porté sur la période du 1^{er} octobre 1994 au 31 décembre 1997.

L'impact sur le résultat de l'exercice 1998 s'élève à 411 KF.

■ 4 - EVÉNEMENTS SURVENUS APRÈS LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

La société SACI Fournitures de bureau a fait l'acquisition :

- En France, le 1^{er} novembre 1998, du fonds de commerce de la société Hall du Bureau Moderne (H.B.M.) à Limoges, Brives et la Rochelle.
- En Belgique, le 25 novembre 1998, des sociétés DYNABURO et BURO-LOOK installées à proximité de Bruxelles.

■ 5 - AFFECTATION DU RÉSULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Nous proposons d'imputer la perte de l'exercice, soit la somme de 5 508 266,72 Frs, en totalité sur le poste autres réserves.

Nous vous précisons qu'il n'a pas été distribué de dividendes au cours des trois derniers exercices.

■ 6 - APPRÉCIATION DES RISQUES LIÉS AU PASSAGE À L'AN 2000

Le recensement des risques encourus par les entreprises du groupe face à la problématique du passage à l'an 2000 a commencé sur l'exercice 1998.

Les principaux impacts de cet événement sur les activités exercées par les sociétés du groupe ont été identifiés.

On peut d'ores et déjà considérer qu'ils devraient être modérés compte tenu de l'utilisation par le groupe d'applications standards du marché de conception récente.

L'analyse détaillée de l'ensemble des composants susceptibles d'occasionner des difficultés, tels que matériels, systèmes d'exploitation et de communication, applications spécifiques, systèmes externalisés, informatique gèrent les équipements clés, se poursuivra tout au long de l'année 1999, pour préparer dans les meilleures conditions le passage à l'an 2000.

Le budget des dépenses spécifiques consacré à cet événement, ne devrait pas être significatif.

■ 7 - FAITS EXCEPTIONNELS ET LITIGES

Hormis les risques ayant fait l'objet de provisions telles que figurant dans les états financiers (litiges prud'homaux, provisions pour impôt suite aux contrôles fiscaux, ...), il n'existe pas au 31 décembre 1998 un passé récent de faits exceptionnels et litiges, pouvant avoir eu une incidence significative sur l'activité, le patrimoine, la situation financière et les résultats de SACI et de ses filiales.

■ 8 - PERSPECTIVES D'AVENIR

• *Les arts graphiques*

Après 3 années de restructuration (fusion des sociétés CONTALP et SACI PRINT, déménagement des 2 sites de production à Meyzieu), cette branche d'activité va engager une nouvelle série d'investissements visant à rénover et à adopter son parc de matériels d'imprimerie avec sa nouvelle stratégie.

Cette branche devra faire face au déclin annoncé de l'activité continue, trouver des débouchés dans des applications de marketing direct, routage, mise sous pli, et évoluer vers des fabrications en plus petite série.

Elle doit également développer des synergies avec la clientèle grands comptes de la branche distribution en se spécialisant dans les documents à usage administratif dont ils sont gros consommateurs.

Il est tout à fait concevable de livrer à partir d'une même commande des fournitures de bureau et tout type de documents (imprimés, papier en-tête, cartes de visite, ...) fabriqués par l'imprimerie.

Néanmoins, et par prudence, les prévisions du groupe tablent sur un chiffre d'affaires se maintenant autour du niveau actuel (50 MF) et un résultat équilibré au cours des prochaines années.

• *La distribution directe de fournitures de bureau*

La stratégie arrêtée pour l'avenir est différente pour la France et pour l'Europe :

- *En France*

Le développement en France sera principalement assuré par croissance interne. Le réseau commercial sera renforcé dans les régions où SACI n'est pas encore suffisamment présente.

Le nombre d'agences commerciales ne devrait pas pour autant augmenter, car les prochaines années seront consacrées à l'amélioration de la productivité commerciale et aux économies de fonctionnement.

Les ambitions de croissance en France demeurent élevées. En effet, avec un taux d'expansion annuel supérieur à 10 % sur les prochains exercices, nous devrions réaliser un chiffre d'affaires proche de 800 MF à l'horizon 5 ans.

Pour atteindre ces objectifs, et continuer à rendre un service de qualité à nos clients, il a été décidé d'engager des travaux importants au niveau du centre logistique national de Heyrieux dans l'Isère.

La superficie actuelle de 8 600 m² va être portée en deux ans à 16 000 m².

Cet investissement majeur de 35 MF se répartit :

- 25 MF en immobilier,
- 10 MF en équipements logistiques.

Les travaux seront réalisés en 2 tranches et selon un calendrier bien précis pour ne pas perturber l'exploitation sur le site. La première tranche de travaux sera livrée en septembre 1999 et la seconde en avril 2000.

Nous profitons par ailleurs de cette étude pour optimiser la gestion de nos flux et donner une dimension encore plus professionnelle à la partie logistique de notre activité.

- En Europe

L'europeanisation de SACI est devenue nécessaire, car c'est une demande de plus en plus fréquente de la part de la clientèle grands comptes.

Le marché de la fourniture de bureau se négocie déjà pour certains d'entre eux à l'échelle de l'Europe, et SACI doit faire les investissements nécessaires pour rester compétitif.

Dans la limite de notre capacité financière et sous réserve de trouver localement des sociétés présentant les caractéristiques que nous recherchons, notre implantation européenne se fera par croissance externe.

Nous envisageons d'être présent dans 4 ou 5 pays d'ici à 3 ans.

Cela représente un investissement total compris entre 75 et 100 MF.

Le groupe vient de concrétiser une première acquisition, en novembre 1998, en Belgique. Installées à proximité de Bruxelles, les sociétés DYNABURO et BURU-LOOK réalisent environ 35 MF de chiffre d'affaires.

L'objectif consiste à rapidement doubler le volume d'affaires actuel en s'appuyant sur une logistique comparable à la France et en développant des synergies au niveau de la politique d'achat, des catalogues et des outils de gestion.

D'autres contacts ont également été pris en Italie, en Espagne et en Angleterre.

Si notre implantation européenne se réalise au rythme de 1 à 2 pays par an, nous devrions atteindre, hors de France, un chiffre d'affaires de l'ordre de 250 MF d'ici cinq ans.

• **Prévisions de résultats consolidés**

L'objectif du groupe est de dépasser le milliard de francs de chiffre d'affaires au terme des cinq prochaines années.

Il ressort des prévisions de résultat issues de notre plan financier à 5 ans que :

- le résultat d'exploitation du groupe devrait rapidement se situer à plus de 5 % du C.A. ;
- le résultat net consolidé devrait être bénéficiaire dès l'exercice 1998/1999 et il devrait progresser chaque année ;

- la capacité d'autofinancement devrait permettre de faire face au remboursement des nouveaux emprunts mis en place pour financer la croissance externe du groupe ;
- l'endettement du groupe ne devrait pas dépasser les deux tiers des fonds propres consolidés.

■ 9 - DÉPENSES NON DÉDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 du code général des impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

Nous vous précisons qu'il n'a été procédé à aucune réintégration visée par l'article 39-5 du code général des impôts.

■ 10 - CONVENTIONS VISÉES À L'ARTICLE 101 DE LA LOI SUR LES SOCIÉTÉS COMMERCIALES

Nous vous précisons qu'au cours de l'exercice écoulé il a été conclu des conventions donnant lieu à l'application de l'article 101 de la loi sur les sociétés commerciales.

Nous vous demandons de les approuver.

■ 11 - CAPITAL SOCIAL

Au 30 septembre 1998, le capital social est de 103 461 600 francs. Il est divisé en 2 069 232 actions de 50 francs de valeur nominale.

Sur la base des informations dont nous avons connaissance, la répartition du capital était au 30 septembre 1998 la suivante :

- ORIAL	99,06 %
- Public	0,94 %

La société SACI ne détient à cette date aucune de ses propres actions.

Aucune opération d'achat ou de vente n'a été réalisée sur l'exercice.

■ 12 - RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

Les résolutions proposées par votre conseil porte sur :

- L'approbation des comptes de l'exercice,
- L'approbation des conventions réglementées,
- Le quitus aux administrateurs,
- L'affectation et la répartition du résultat de l'exercice,
- L'autorisation d'acheter ou de vendre en Bourse des actions de la société pour régulariser les cours,
- Le renouvellement du mandat d'un administrateur,
- Les pouvoirs en vue des formalités.

- II -

PRÉSENTATION DU GROUPE SACI ET DE SES ACTIVITÉS

HISTORIQUE ET ÉVOLUTION DE LA STRUCTURE DU GROUPE

HISTORIQUE

De la constitution en 1949 jusqu'en octobre 1990

Pendant cette première phase, l'activité de SACI est centrée sur la fabrication d'imprimés administratifs et comptables et leur commercialisation auprès de la clientèle de CCMC, société d'informatique de gestion.

La société CCMC est d'ailleurs actionnaire majoritaire de SACI jusqu'en octobre 1990.

Totalement adossée à sa société mère, SACI bénéficie du réseau commercial de CCMC pour distribuer ses propres produits : bordereaux de saisie comptable, liasses fiscales en continu, listing informatique pour éditer les comptabilités des clients, imprimés administratifs.

Ces années ont été très profitables pour SACI qui bénéficiait d'une clientèle entièrement captive et d'une situation de quasi monopole pour la fabrication et la distribution de certains produits, notamment les liasses d'imprimés fiscaux.

Au cours de cette période et particulièrement à partir de 1986, SACI a utilisé ses réserves financières importantes pour se développer, par croissance externe, dans les trois domaines d'activités exercés :

- l'imprimerie et les arts graphiques (EDIMCO et ORGACO en 1988, CONTALP en 1989),
- l'environnement et l'équipement micro-informatique (TOUSALAIRES en 1988),
- les fournitures et l'équipement de bureau (AMC en 1987).

Lors de son introduction en bourse, sur le Second Marché, le 29 mars 1990, le groupe SACI comptait plus de 20 sociétés, réalisant un chiffre d'affaires de 210 MF et un bénéfice net de 18,6 MF.

De octobre 1990 à février 1992

Le 19 octobre 1990, ORIAL, déjà actionnaire de SACI à hauteur de 10 %, fait l'acquisition d'un bloc de contrôle du groupe SACI représentant 57,32 % du capital de la société.

A l'occasion de l'offre de rachat avec garantie de cours qui a accompagné cette cession de bloc majoritaire, de nombreux actionnaires ont cédé leurs titres SACI.

Très vite, la société ORIAL s'est retrouvée détenir plus de 95 % du capital de SACI.

La stratégie a consisté pendant cette période à restructurer le groupe en mettant à sa tête une société holding contrôlant des filiales regroupées par métier au sein de branches d'activité.

Cela s'est traduit par des fusions et des apports partiels d'actifs.

C'est ainsi que la société SACI a filialisé ses activités imprimerie et distribution d'imprimés administratifs et comptables pour devenir la holding qu'elle est toujours aujourd'hui.

Constatant que les produits fabriqués et commercialisés par le groupe étaient en fin de vie, à cause de l'évolution technologique et en particulier de l'avènement de la micro-informatique et des imprimantes laser, SACI a fait l'acquisition de la société BRUN PASSOT en février 1992.

De février 1992 à mars 1995

Les premières années qui ont suivi la reprise de BRUN PASSOT ont été extrêmement délicates à négocier :

- Emplai massif de la trésorerie du groupe pour soutenir financièrement BRUN PASSOT (société au bord du dépôt de bilan lors de la reprise) ;
- Reconstitution d'un réseau commercial mis à mal par le changement d'actionnaire ;
- Recanquête des clients ;
- Décision d'investir dans le centre logistique pour améliorer la productivité et la qualité du service ;
- Décaissement extrêmement rapide du chiffre d'affaires réalisé sur les produits à destination de la profession comptable et du droit, produits dégagant la plus forte marge.

Ce n'est que vers la fin de l'année 1994, début 1995, que les résultats enregistrés ont montré que la situation se rétablissait, que les clients ont commencé à faire à nouveau confiance à SACI et que le groupe a pu poursuivre avec sérénité et conviction la politique qu'il avait mis en place.

De mars 1995 à aujourd'hui

Le groupe a axé prioritairement son développement dans la distribution de fournitures de bureau.

Procédant par croissance externe, pour atteindre rapidement une taille significative, SACI a fait l'acquisition de plusieurs sociétés pour s'implanter ou se renforcer dans des régions où le groupe n'était pas, ou pas suffisamment présent.

Ces acquisitions ont été réalisées par SACI Fournitures de bureau qui s'est ainsi installée à Clermont-Ferrand, Nantes, La Plaine Saint Denis, Nancy et récemment à Marseille.

Dans le même temps, le groupe s'est séparé de filiales ou d'activités qui n'étaient plus stratégiques :

- TOUSALAIRES (magasin en région parisienne de vente d'imprimés pour les professionnels du droit et de la comptabilité),
- MAILLOT SERVICE (fabrication de classeurs personnalisés),
- ORGACO (vente en magasin de fournitures de bureau et de travaux d'imprimerie),
- SACI COMMUNICATION (agence de communication).

Enfin, le groupe a conservé un pôle arts graphiques autour des sociétés CONTALP (imprimerie) et CULLAS ET PERRIN (façonage).

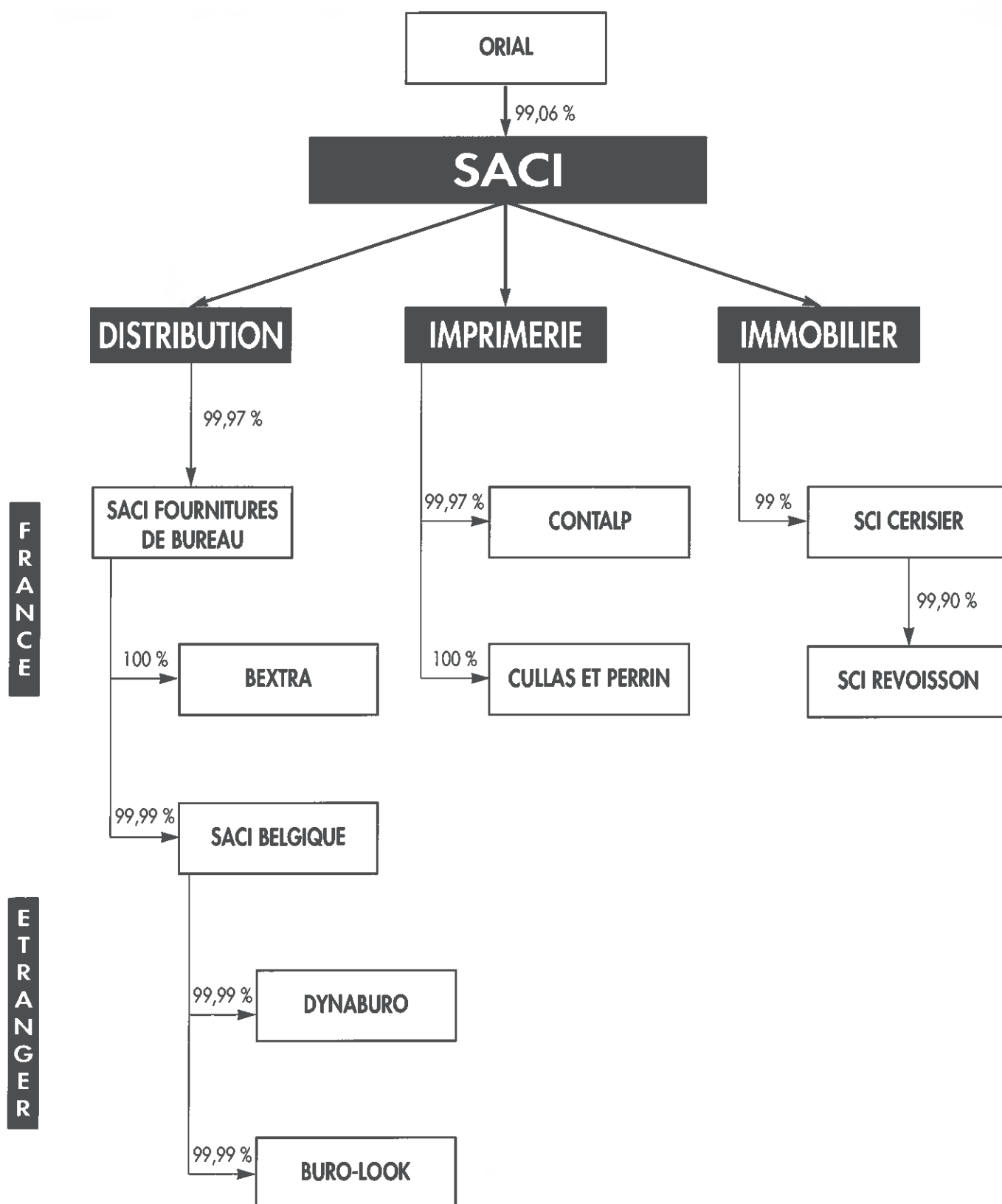
RÔLE DE SACI DANS LE GROUPE

SACI est la société holding du groupe SACI.

Ses principales missions couvrent les domaines suivants : la stratégie, la planification, la direction générale, la politique financière, les ressources humaines, le contrôle de gestion et la centralisation de la trésorerie du groupe.

Ces services sont facturés aux filiales sur la base de frais de siège déterminés selon des critères objectifs (temps passé, effectifs, C.A., ...).

ORGANIGRAMME DU GROUPE SACI

Structure du groupe au 1^{er} janvier 1999

PRINCIPALES ACTIVITÉS

Le groupe SACI est présent dans deux domaines d'activités.

a) La distribution directe de fournitures de bureau et de consommables informatiques

Les principales familles de produits sont :

- les fournitures générales,
- la bureautique,
- le mobilier et les équipements de bureau,
- les papiers et adhésifs.

Jusqu'en octobre 1998, la société SACI Fournitures de bureau est uniquement implantée sur le marché domestique où elle occupe le rang de troisième fournisseur national (hors V.P.C.) derrière les sociétés GUILBERT et GASPARD (source Etude Plus Consultant - Le Papetier de France - janvier 1997 - "Le classement des fournisseurs (hors activités bureautiques) selon le C.A. 1995").

Depuis novembre 1998, SACI Fournitures de bureau est présente également en Europe avec une première acquisition réalisée en Belgique.

Sur le marché domestique, estimé à 29 milliards de francs en 1997, SACI Fournitures de bureau représente une part de marché de l'ordre de 2 %.

Il existe sur le marché français, deux circuits principaux de distribution :

- les fournisseurs (dont SACI Fournitures de bureau) qui occupent 40 % du marché par la distribution directe aux entreprises et aux administrations ;
- la grande distribution qui s'adresse essentiellement au grand public (produits scolaires notamment) et représente 20 % du marché.

Les autres modes de distribution sont la vente par correspondance (VPC) qui représente une part encore modeste du marché (7 %), mais qui se développe à un bon rythme, notamment au détriment des détaillants (20 %) et enfin les fabricants de papier (13 %) - (Source UFIPA avril 1998 : Le marché français de la papeterie 1997).

La clientèle de SACI Fournitures de bureau est essentiellement composée de moyennes et grandes entreprises, auprès desquelles la société réalise la majorité de son chiffre d'affaires.

Les clients grands comptes (plus de 500 KF de C.A. par an) représentent 50 % du chiffre d'affaires. Ces comptes sont constitués pour moitié par des administrations ou des sociétés du secteur public.

L'autre partie du chiffre d'affaires est réalisée auprès des P.M.E.

Grâce à la structure de son portefeuille de clients et à son réseau dense de commerciaux (150 en France répartis en 11 agences commerciales), SACI est bien protégée face à la concurrence des hyperstores et à l'arrivée des spécialistes étrangers dans la VPC, ces opérateurs ayant principalement pour cible les petites entreprises.

Après une période de croissance externe rapide, qui a permis de constituer une part de marché significative, l'objectif en France, est de poursuivre le développement par croissance interne.

En effet, la structure est désormais en place pour intégrer facilement de nouveaux commerciaux et faire en sorte qu'ils soient rapidement efficaces.

SACI a choisi de s'engager dans la qualité :

- des 7 000 produits testés et sélectionnés,
- de la disponibilité des produits sur stock, avec un taux de service $\geq 98,5 \%$,
- de la préparation des commandes avec un contrôle permanent et rigoureux garantissant le presque zéro défaut,
- de ses délais ; toute commande transmise avant 12 heures étant expédiée le jour même.

La société a obtenu la certification ISO 9002 depuis 2 ans.

Très en avance dans l'utilisation des nouvelles technologies de communication, SACI Fournitures de bureau propose depuis novembre 1998 une offre de télé approvisionnement sur Internet.

A l'écoute des besoins de ses clients, SACI fait partie des premiers fournisseurs français distribuant le service purchasing (mode de paiement permettant au client de régler ses commandes grâce à une carte de crédit réservée à certains achats et dans la limite d'un plafond par utilisateur fixé par le client).

Le développement européen de SACI est plus récent et devrait s'amplifier dans les prochaines années. La part des ventes réalisées à l'étranger, quasiment inexistante jusqu'à aujourd'hui, devrait rapidement se développer pour atteindre 200 à 300 MF dans les 5 ans.

L'outil industriel français de SACI est constitué :

- du centre national logistique de Heyrieux (dans l'Isère) situé à 25 km de Lyon. Ce centre unique, dont la superficie sera doublée d'ici avril 2000 pour atteindre 16 000 m², regroupe l'ensemble des stocks (67 000 m³), prépare l'ensemble des commandes (plus de 2 000 en moyenne/jour) et les expédie (plus de 60 tonnes en moyenne/jour) vers les plates-formes logistiques situées à proximité des 11 agences commerciales ;
- d'un service de livraison intégré constitué par une flotte d'une cinquantaine de camionnettes et de chauffeurs livreurs.

Il est à noter que la société BEXTRA, filiale à 100 % de SACI Fournitures de bureau distribue du mobilier de bureau auprès d'un réseau de revendeurs.

Cette activité, marginale et pour partie réalisée en interne avec le groupe, n'est pas comprise dans les chiffres d'affaires présentés ci-après.

L'évolution du chiffre d'affaires est indiquée dans le tableau ci-dessous :

(En millions de francs)	95/96	96/97	97/98	98/99 (P)
Distribution directe de fournitures de bureau en France	316	372	440	500
Variation en %	+ 13,7 %	+ 17,7 %	+ 18,3 %	+ 13,6 %

b) Les arts graphiques

Le groupe SACI est présent dans le domaine des arts graphiques au travers de deux sociétés :

- CONTALP, qui exerce le métier d'imprimeur,
- CULLAS et PERRIN, qui est un façonnier pour les imprimeurs.

• **Le métier d'imprimeur :**

CONTALP est positionné sur 4 marchés principaux avec les produits suivants :

. **Administratif plat :**

En-têtes de lettres, cartes commerciales, factures, bons de commande, cornets, blocs, enveloppes personnalisées,

. **Administratif continu :**

Liosses volantes, liosses continu personnalisées, chèques et lettre-chèques, étiquettes adhésives, ...

. **Marketing / communication plat :**

Brochures, dépliants, catalogues, annuaires, bulletins municipaux, journaux d'entreprises, plaquettes institutionnelles, fiches produits, ...

. **Marketing direct continu :**

Parovent quadrichromie, feuillets quadrichromie, ...

La société s'adresse à une clientèle localisée en région Rhône-Alpes, principalement des PME/PMI (industries, laboratoires, ...), des agences de publicité et de communication, des hôpitaux, des mairies, des lycéens (marketing, chèques, éditeurs de factures, ...).

Ses concurrents sont des entreprises, également régionales, d'impression plot et continu.

L'outil industriel est constitué par des machines offset (ROLAND, KOMORI, HEIDELBERG) pour le plot ; par des rotatives (CODA, MULLER MARTINI) pour le continu ; et par un équipement complet de PAO pour la prépresse.

À l'origine, l'activité imprimerie était intégrée dans SACI qui fabriquait les imprimés et autres documents qu'elle commercialisait directement.

Plus tard, l'imprimerie a été filialisée mais a continué à fabriquer massivement pour le groupe et les structures de distribution.

Devant la disposition de nombreux produits du fait de l'évolution technologique (transfert des données fiscoles par télétransmission, imprimantes laser capables de reproduire des fonds de pages), CONTALP a perdu un chiffre d'affaires dégageant d'excellentes marges qu'il lui a fallu compenser par la conquête de parts de marchés dans un environnement beaucoup plus concurrentiel.

Ce fut l'occasion pour CONTALP de mettre en place un service commercial qui compte aujourd'hui 5 personnes et de rapprocher les 2 unités de production sur un nouveau site à Meyzieu (69) afin de trouver des gains de productivité et des économies d'échelle.

Les comptes des derniers exercices enregistrent les coûts liés à ces décisions.

• **Le métier de façonnier :**

CULLAS et PERRIN est une petite unité de façonnage installée à VILLEURBANNE (69) qui travaille essentiellement pour des imprimeurs régionaux.

Exerçant une activité de sous-traitance, cette société prend en charge les travaux de finition que lui confient les imprimeurs (assemblage, encadrement, perforation, agrafage, reliure, collage, ...).

Son premier client est la société CONTALP, mais sa dépendance est de moins en moins importante (moins de 38 % du C.A. sur l'exercice 1997/1998).

L'évolution du chiffre d'affaires de la branche arts graphiques est la suivante :

(En millions de francs)	95/96	96/97	97/98	98/99 (P)
CONTALP.....	47,7	45,4	45,3	47
CULLAS ET PERRIN	6,4	6,4	5,6	5
TOTAL	54,1	51,8	50,9	52
Dont C.A. intra-groupe	23,3	17,8	15,1	14,6

◆ *L'immobilier*

Le groupe est principalement locataire des locaux qu'il utilise. Trois établissements, Lyon (1 644 m² - 1 442 KF/an) - Heyrieux (8 741 m² - 2 051 KF/an) et Vitry (960 m² - 380 KF/an) sont loués à des SCI du Groupe ORIAL.

Il est à noter que la SCI du Cerisier ne possède plus d'actif immobilier depuis la dernière vente réalisée en avril 1997.

La SCI Revaissan finance en crédit-bail immobilier des locaux qui sont loués à la société BEXTRA.

◆ *La saisonnalité des activités*

A l'exception des périodes de congés (traditionnellement en août et en mai), les activités du groupe SACI sont peu affectées par des phénomènes de saisonnalité.

◆ *Les principaux concurrents*

Les principaux concurrents sont les sociétés GUILBERT et GASPARD.

SACI Faurnitures de bureau se classe au 3^{ème} rang des faurnituristes spécialistes de la vente directe aux entreprises via un réseau commercial hors V.P.C. et rendant un service national (Source UFIPA).

◆ *Les activités du groupe ne sont soumises à aucun statut fiscal spécifique ni à aucune règle publique particulière.*

◆ *Données chiffrées sur les valumes de production au cours des trois derniers exercices*

Les activités du groupe ne s'expriment pas en valumes de production, mais plus en terme de chiffre d'affaires hors taxes.

Néanmoins, vous trouverez ci-après quelques données chiffrées pour apprécier l'évolution de l'activité de SACI Fournitures de bureau sur les trois derniers exercices.

	1998	1997	1996
Nombre de commandes traitées par jour (moyenne du mois de décembre)	1 800	1 570	1 200
Nombre de lignes de produits traitées par jour (moyenne du mois de décembre)	14 000	12 800	9 800
Nombre total de colis expédiés par jour (moyenne du mois de décembre)	6 500	5 800	4 300
Nombre de clients actifs (ayant passé au moins 1 commande dans l'année)	28 800	25 300	24 200

VENTILATION DU MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES RÉALISÉ AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Au niveau consolidé, et en contribution, on obtient les chiffres suivants :

(En millions de francs)	95/96		96/97		97/98		98/99 (P)	
1 - Distribution de fournitures de bureau et mobilier	334	90 %	386	92 %	454	93 %	563	94 %
2 - Arts graphiques	31	9 %	34	8 %	36	7 %	37	6 %
3 - Autres	5	1 %	—	—	—	—	—	—
C.A. H.T. CONSOLIDÉ	370	100	420	100	490	100	600	100

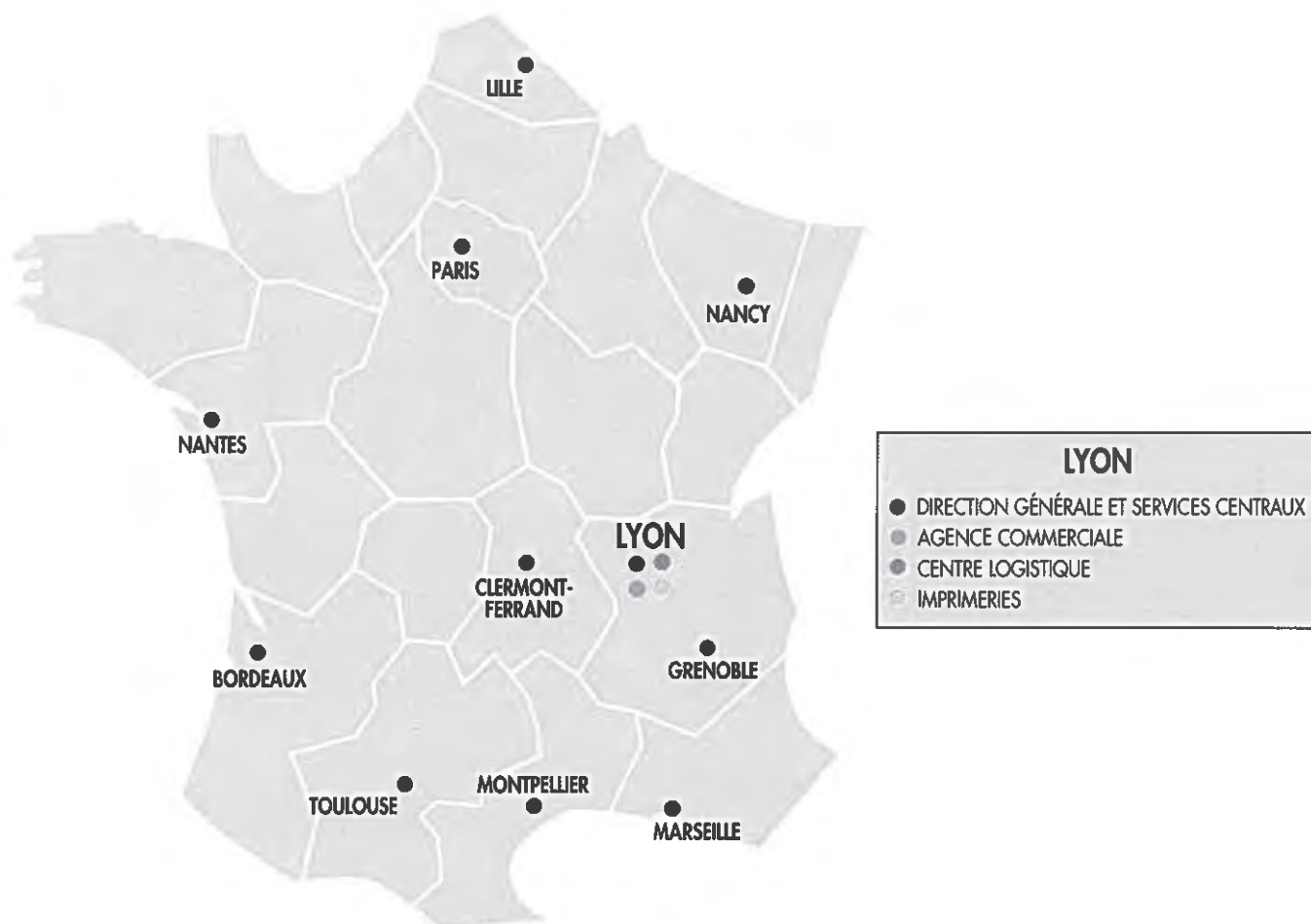
Il en ressort que l'activité de distribution de fournitures de bureau est actuellement prépondérante au sein du groupe SACI.

Le chiffre d'affaires du groupe est réalisé en France.

Cette situation est vraie jusqu'au 30 septembre 1998.

A compter de l'exercice 1998/1999, une partie du chiffre d'affaires (moins de 10 %) sera réalisée dans d'autres pays européens dans le cadre de nos projets de croissance externe.

LOCALISATION, IMPORTANCE DES PRINCIPAUX ÉTABLISSEMENTS



▲ Engagement de livraison

Des dispositifs de prévention et de protection contre l'incendie ont été installés (sprinklers notamment) dans les locaux où sont stockés les produits. Aucun incident n'est à signaler à ce jour.

Les relations que nous entretenons avec nos clients et nos fournisseurs et la possibilité de sous-traiter la partie logistique de notre activité, devraient permettre de limiter les conséquences financières liées à un sinistre grave entraînant une indisponibilité longue du centre d'Heyrieux.

Nous nous engageons à livrer les clients de SACI Fournitures de bureau dans un délai de 24 heures. Toute commande reçue jusqu'à 12 heures est livrée dès le lendemain matin.

▲ Dépendance de SACI à l'égard de brevets, de licences ou de contrats

Le groupe n'est dépendant d'aucun brevet, d'aucune licence, d'aucun contrat d'approvisionnement, industriel, commercial ou financier, ni d'aucun procédé de fabrication qui pourrait avoir une incidence significative sur son activité ou sa rentabilité.

Les approvisionnements du groupe sont réalisés en quasi totalité en France auprès des principaux fournisseurs du marché des fournitures de bureau et de la papeterie.

Concernant l'activité distribution de fournitures de bureau, le groupe est en relation avec 35 000 clients, qui sont principalement des moyennes et grandes entreprises évaluant majoritairement sur le marché privé. Aucun client ne réalise à lui seul une part prépondérante du chiffre d'affaires.

EFFECTIFS MOYENS ET LEUR ÉVOLUTION AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Par activité	95/96	96/97	97/98	98/99 (P)
1 - Distribution de fournitures de bureau et mabilier	249	287	347	426
2 - Arts graphiques	77	79	85	85
3 - Autres	16	5	5	5
TOTAL	342	371	437	516

Par catégorie	95/96	96/97	97/98	98/99 (P)
1 - Cadres	99	100	116	139
2 - Agents de maîtrise.....	53	58	69	83
3 - Employés et ouvriers.....	190	213	252	294
TOTAL	342	371	437	516

SACI Fournitures de bureau établira pour la première fois un bilan social en 1999 pour l'année civile 1998.

POLITIQUE D'INVESTISSEMENT

▲ Principaux investissements

Ils sont d'une triple nature :

• *Acquisitions de parts de marché par croissance externe*

On peut retracer sur les 5 derniers exercices, les principaux investissements réalisés essentiellement dans l'activité distribution de fournitures de bureau.

- Exercice 93/94
 - . Acquisition de la société M.A.P. à LYON en octobre 1993.
 - . Achat du fonds de commerce HERINA PAPETERIE à Clermont Ferrand en juillet 1994.
- Exercice 94/95
 - . Acquisition de la société IPAC DIFFUSION à LYON en décembre 1994.
- Exercice 95/96
 - . Acquisition de la société GILMAR à CACHAN (94) le 2 octobre 1995.
 - . Acquisition de la société REPRODUCTA à NANTES le 2 octobre 1995.
- Exercice 96/97
 - . Acquisition de la société LA PAPETERIE DU SIECLE (L.P.S.) à La Plaine Saint-Denis (93) le 2 janvier 1997.
- Exercice 97/98
 - . Acquisition de la société PRO BUREAU à VITROLLES (13) le 5 janvier 1998.
- Exercice 98/99
 - . Acquisition du fonds de commerce de la société HALL DU BUREAU MODERNE (H.B.M.) à Limoges, Brives, La Rochelle le 1^{er} novembre 1998.
 - . Acquisition des sociétés DYNABURO et BURO-LOOK en Belgique le 25 novembre 1998.

La plupart de ces investissements ont été financés par emprunts bancaires d'une durée généralement de 5 ans. Le cumul de ces investissements représente un montant de 48 MF sur cette période.

Montant brut des investissements sur les 5 derniers exercices	FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS		
	Emprunts d'une durée de 5 à 7 ans	Crédits vendeur	Autofinancement
48 MF	27 MF	7 MF	14 MF

• *Constitution d'un réseau commercial national*

Depuis l'exercice 1993/1994, SACI Fournitures de bureau embauche chaque année un nombre important de commerciaux afin d'étoffer son réseau et donc sa pénétration commerciale. L'effort de recrutement s'est d'ailleurs encore intensifié ces 2 derniers exercices.

Considérant qu'un commercial, en moyenne, n'est pas rentable avant la quatrième année, il faut généralement attendre la cinquième année pour que l'investissement soit remboursé.

Cet effort d'investissement n'apparaît pas à la lecture des comptes, car il s'agit de charges de personnel qui affectent immédiatement la rentabilité du groupe et donc sa capacité d'autofinancement.

Il doit cependant en être tenu compte pour mieux analyser les résultats du groupe et en particulier lors des comparaisons avec les principaux concurrents.

• *Equipements logistiques*

En dehors des programmes d'investissement rappelés ci-dessus, l'essentiel des autres investissements a porté sur l'extension et l'amélioration des locaux du centre logistique d'Heyrieux ainsi que sur l'automatisation de la préparation des commandes.

L'ensemble a représenté pour le groupe un investissement de 19 MF sur les 5 derniers exercices, financé partie en crédit-bail et partie en emprunt.

Les projets actuels du groupe concernent :

- La croissance externe européenne qui peut représenter un investissement total de 75 à 100 MF.
- La modernisation du centre logistique de Heyrieux dont la superficie doit être doublée pour absorber les perspectives de développement en France. Cela représente un investissement immobilier de 25 MF et des agencements et des équipements industriels de 10 MF.

- III -

COMPTES CONSOLIDÉS

CHIFFRES CLÉS CONSOLIDÉS

	30/09/98		30/09/97	30/09/96
	MILLIERS DE FRANCS	MILLIERS D'EUROS	MILLIERS DE FRANCS	MILLIERS DE FRANCS
Chiffre d'affaires	489 928	74 689	420 401	370 473
Résultat d'exploitation.....	15 171	2 313	12 793	13 212
Résultat courant.....	12 982	1 979	8 835	8 065
Résultat net part du groupe ⁽¹⁾	(25 469)	(3 883)	(18 483)	(507)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	(22 931)	(3 496)	5 825	3 503
Capital social.....	103 462	15 773	103 462	103 462
Capitaux propres part du groupe.....	74 563	11 367	100 063	118 576
Dettes financières moyen et long terme	43 659	6 656	30 774	35 953
Concours bancaires courants	21 130	3 221	36 266	30 782
Valeurs immobilisées nettes	126 996	19 360	129 650	140 108
Total du bilan.....	312 424	47 629	293 872	282 743

Nombre d'actions	2 069 232	2 069 232	2 069 232	2 069 232
Résultat net par action part du groupe en francs et en euros				
- Avant amortissement des écarts d'acquisition ...	(11,08)	(1,69)	2,81	1,69
- Après amortissement des écarts d'acquisition ...	(12,31)	(1,88)	(8,93)	(0,24)

(1) Sur l'exercice clos le 30/09/97, le résultat a enregistré une datation exceptionnelle de l'écart d'acquisition relatif à la société CONTALP de 21 729 KF.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 1998 comprend une charge exceptionnelle de 29 millions de francs provenant de la renaissance des créances qui avaient été abandonnées au cours des exercices précédents par la société ORIAL au profit de SACI avec une clause de retour à meilleure fortune.

La société ORIAL, créancière de SACI en application de cette clause et principal actionnaire, s'est engagée à souscrire une augmentation de capital du même montant au cours de l'exercice 98/99.

BILAN CONSOLIDÉ (en milliers de francs)

ACTIF	30/09/98			30/09/97	30/09/96
	BRUT	AMORTIS. ET PROVISIONS	NET	NET	NET
Immobilisations incorporelles	83 792	1 243	82 549	78 685	65 281
Écarts d'acquisition des titres de participation	66 909	40 545	26 364	28 609	52 647
Immobilisations corporelles	63 393	48 897	14 496	18 940	19 637
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	37	—	37	45	—
• Autres	3 585	35	3 550	3 371	2 543
• Titres mis en équivalence	—	—	—	—	—
TOTAL I	217 716	90 720	126 996	129 650	140 108
Stocks et en cours	42 328	1 957	40 371	37 132	29 980
Avances et acomptes versés sur commandes	444	—	444	539	924
Créances d'exploitation :					
• Créances clients	123 342	3 243	120 099	104 945	90 060
Créances diverses	7 649	158	7 491	8 371	11 167
Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—	—
Disponibilités	13 606	—	13 606	11 202	8 413
TOTAL II	187 369	5 358	182 011	162 189	140 544
Charges constatées d'avance	2 820	—	2 820	1 455	1 655
Charges à répartir sur plusieurs exercices	—	—	—	—	—
Impôts différés	597	—	597	578	436
TOTAL III	3 417	—	3 417	2 033	2 091
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	408 502	96 078	312 424	293 872	282 743

BILAN CONSOLIDÉ

(en milliers de francs)

PASSIF	AVANT RÉPARTITION		
	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Capital social	103 462	103 462	103 462
Primes d'émission	17	17	17
Réserves consolidées	(3 447)	15 067	15 604
Résultat net - Part de SACI	(25 469)	(18 483)	(507)
Capitaux propres - Part de SACI..... TOTAL I	74 563	100 063	118 576
Intérêts des minoritaires :			
• Dans les réserves	34	1 104	31
• Dans le résultat	(4)	38	2
TOTAL II	30	1 142	33
Impôts différés	—	—	—
Provisions pour risques et charges.....	2 378	1 222	1 871
TOTAL III	2 378	1 222	1 871
Dettes financières :			
• Emprunts/dettes établissements de crédit ...	64 789	67 040	66 735
• Emprunts/dettes financières divers	—	—	—
Avances et acomptes reçus sur commandes	2	53	—
Dettes d'exploitation :			
• Fournisseurs	109 611	92 522	71 275
• Dettes fiscales et sociales	22 385	19 453	18 667
Dettes sur Immobilisations.....	3 534	6 186	2 248
Dettes diverses	35 097	6 176	3 241
TOTAL IV	235 418	191 430	162 166
Produits constatés d'avance	35	15	97
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	312 424	293 872	282 743

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ (en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Ventes de marchandises	452 353	384 565	329 241
Production vendue - Biens et services	37 575	35 836	41 232
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	489 928	420 401	370 473
Production stockée	(319)	432	(612)
Subventions d'exploitation	149	93	15
Reprises s/provisions et transferts de charges	2 971	4 964	1 807
Autres produits	415	461	86
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	493 144	426 351	371 769
Achats de marchandises	276 244	230 239	186 615
Variation de stock	(3 807)	(3 037)	747
Autres approvisionnements	17 256	15 925	15 507
Variation de stock	127	(608)	616
Autres achats externes	74 159	67 919	59 951
Impôts, taxes et assimilés	6 939	6 114	5 884
Charges de personnel :			
• Salaires et traitements	67 536	59 656	55 356
• Charges sociales	30 116	26 921	24 820
Dotations aux amortissements et provisions :			
• Dotations aux amortissements s/immob.....	5 972	6 710	5 743
• Dotations aux provisions s/immob.	—	—	—
• Dotations aux provisions s/actif circulant...	2 039	2 214	1 871
• Dotations aux provisions pour risques et charges	118	—	61
Autres charges	1 274	1 505	1 386
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	477 973	413 558	358 557
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	15 171	12 793	13 212
Produits sur opérations en commun	—	—	—
Charges sur opérations en commun	—	146	—

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

(en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Produits de participation	—	—	—
Revenus de valeurs mobilières + créances actif immob.	—	—	—
Autres intérêts et produits assimilés	234	127	202
Reprises s/provisions et transferts de charges	1 456	—	—
Différences de change	12	18	33
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement	—	1	20
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	1 702	146	255
Datations aux amortissements et provisions	—	—	—
Intérêts et charges assimilées	3 878	3 903	5 300
Différences de change	11	55	102
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement	2	—	—
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	3 891	3 958	5 402
RÉSULTAT FINANCIER	(2 189)	(3 812)	(5 147)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	12 982	8 835	8 065
Produits sur opérations de gestion	225	431	2 070
Produits sur opérations en capital	2 050	3 370	11 490
Reprises s/provisions et transferts de charges	348	2 413	1 958
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	2 623	6 214	15 518
Charges sur opérations de gestion	29 273	2 072	1 602
Charges sur opérations en capital	3 094	1 536	15 958
Datations aux amortissements et provisions	1 485	541	564
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	33 852	4 149	18 124
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(31 229)	2 065	(2 606)
Participation des salariés	—	—	—
Impôt sur les bénéfices	4 703	5 182	1 962
Impôts différés	(19)	(107)	(6)
Résultat net avant amortissement des écarts d'acquisition	(22 931)	5 825	3 503
Amortissement des écarts d'acquisition	2 542	24 270	4 008
Résultat net des sociétés intégrées	(25 473)	(18 445)	(505)
Part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	—	—	—
Résultat consolidé	(25 473)	(18 445)	(505)
RÉSULTAT NET - PART DE SACI	(25 469)	(18 483)	(507)
PART DES INTÉRÊTS MINORITAIRES	(4)	38	2

CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE

(en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Résultat de l'exercice	(25 473)	(18 445)	(505)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence	—	—	—
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	—	—	—
TOTAL RÉSULTAT EXERCICE	(25 473)	(18 445)	(505)
Dotations aux amortissements & provisions :			
- Amortissement des écarts d'acquisition	2 542	24 270	4 008
- Amortissement des immobilisations	5 972	6 710	5 743
- Provisions sur immobilisations	—	—	—
- Provisions sur actif circulant	2 039	2 214	2 015
- Amortissement des charges à répartir	—	—	—
- Provisions pour risques & charges	1 603	542	481
TOTAL DOTATIONS AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	12 156	33 736	12 247
Reprises sur amortissements & provisions :			
- Provisions sur immobilisations	1 877	144	58
- Provisions sur actif circulant	1 664	2 474	1 379
- Provisions pour risques & charges	840	2 684	1 910
TOTAL REPRISES AMORTISSEMENTS & PROVISIONS	4 381	5 302	3 347
Produits de cessions des immobilisations	2 020	3 305	9 725
Valeurs nettes comptables des immobilisations cédées	3 094	1 359	15 938
RETRAITEMENT DES + OU - VALUES DE CESSIONS	(1 074)	1 946	(6 213)
CHARGE/PROFIT IMPÔTS DIFFÉRÉS	(19)	(107)	(6)
SOUS TOTAL	(16 643)	7 936	14 602
SUBVENTIONS VIRÉES À RÉSULTAT	31	31	30
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT CONSOLIDÉE	(16 674)	7 905	14 572

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ

(en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
RESSOURCES			
Capacité d'autofinancement	(16 674)	7 905	14 572
Cessions d'immobilisations incorporelles	—	30	20
Cessions d'immobilisations corporelles	1 961	3 238	2 020
Cessions de titres consolidés	—	—	7 654
Cessions ou réductions d'immobilisations financières	746	2 025	497
Augmentation de capital	—	—	—
Augmentation des autres capitaux propres	—	—	—
Augmentation des dettes financières	29 000	13 468	600
TOTAL DES RESSOURCES	15 033	26 666	25 363
EMPLOIS			
Dividendes mis en paiement	—	—	—
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	391	124	143
Acquisitions d'immobilisations corporelles	2 712	7 029	2 630
Acquisitions de titres consolidés	5 029	15 977	5 950
Augmentations ou acquisitions d'immobilisations financières ..	389	818	516
Charges à répartir sur plusieurs exercices	—	—	—
Réduction des fonds propres	—	—	—
Remboursements des dettes financières	16 165	20 992	17 258
TOTAL DES EMPLOIS	24 686	44 940	26 497
VARIATION RÉELLE DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			
Ressource nette	—	—	—
Emploi net	9 653	18 274	1 134
IMPACT DU CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE ET DE MÉTHODES COMPTABLES			
Ressource nette	—	5 533	—
Emploi net	57	—	35 354
VARIATION BRUTE DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			
Ressource nette	—	—	—
Emploi net	9 710	12 741	36 488

TABLEAU DE FINANCEMENT CONSOLIDÉ (suite)

(en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
VARIATION DES BESOINS DE FONDS DE ROULEMENT			
Stocks et en cours	(3 361)	(3 899)	1 976
Créances clients et autres créances d'exploitation	(11 069)	(1 173)	(5 613)
Dettes fournisseurs et autres dettes d'exploitation	14 314	10 036	(3 090)
Créances hors exploitation	868	1 728	(1 824)
Dettes hors exploitation	26 566	6 498	(6 844)
BESOIN DE L'EXERCICE EN FONDS DE ROULEMENT	27 318	13 190	(15 395)
VARIATION DE TRÉSORERIE			
Disponibilités.....	(2 181)	(354)	3 419
Valeurs mobilières de placement.....	—	—	2 799
Concours bancaires courants.....	(15 484)	5 438	10 311
VARIATION NETTE DE TRÉSORERIE	(17 665)	5 084	16 529
VARIATION RÉELLE DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			
Ressource nette.....	9 653	18 274	1 134
Emploi net.....	—	—	—
IMPACT DU CHANGEMENT DE PÉRIMÈTRE ET DE MÉTHODES COMPTABLES			
Ressource nette.....	57	—	35 354
Emploi net.....	—	5 533	—
UTILISATION DE LA VARIATION DU FONDS DE ROULEMENT NET GLOBAL			
Ressource.....	9 710	12 741	36 488
Emplai.....	—	—	—

N.B. : Les besoins en fonds de roulement sont signés moins.
Les dégagements en fonds de roulement sont signés plus.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

(en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION			
Copacité d'outofinancement	(16 674)	7 905	14 572
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation.....	(116)	4 964	(6 727)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DE L'EXPLOITATION	(16 790)	12 869	7 845
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS			
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	(391)	(124)	(143)
Cessions d'immobilisations incorporelles	—	30	20
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(2 712)	(7 029)	(2 630)
Cessions d'immobilisations corporelles	1 961	3 238	2 020
Acquisitions d'immobilisations financières	(389)	(818)	(516)
Cessions d'immobilisations financières	746	2 025	497
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	(5 157)	(13 588)	3 003
Variation des créances et dettes liées à l'investissement	(1 643)	5 769	(6 568)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DES INVESTISSEMENTS	(7 585)	(10 497)	(4 317)
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital	—	—	—
Dividendes versés	—	—	—
Nouveaux emprunts	29 000	13 468	600
Remboursements d'emprunts	(16 115)	(20 983)	(17 258)
Variation des comptes courants (1)	29 027	2 448	(2 100)
FLUX DE TRÉSORERIE PROVENANT DU FINANCEMENT	41 912	(5 067)	(18 758)
Impact changement méthode	—	—	(36 000)
VARIATION DE TRÉSORERIE	17 537	(2 695)	(51 230)
TRÉSORERIE A L'OUVERTURE	(25 062)	(22 367)	28 863
TRÉSORERIE DE CLÔTURE	(7 525)	(25 062)	(22 367)

(1) Dont 29 008 KF de compte courant avec ORIAL concernant la clause de retour à meilleure fortune, qui seront incorporés au capital sur l'exercice 1998/1999.

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDÉS DE SACI

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes consolidés de l'exercice clos le 30/09/1998 et les comptes consolidés comparatifs de l'exercice clos le 30/09/1997 sont établis selon les principes comptables décrits dans cette note, et respectent les dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et son décret d'application du 17 février 1986.

Les différences principales entre les règles et méthodes retenues en consolidation, et celles appliquées dans les comptes annuels des Sociétés du Groupe, concernent :

- les retraitements pratiqués pour aboutir à la présentation des comptes consolidés établis selon des principes homogènes,
- les retraitements prescrits par le décret :
 - l'élimination des provisions réglementées,
 - la constatation des impôts différés.

A - CHOIX DES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Les Sociétés dans lesquelles la participation directe ou indirecte du Groupe est inférieure à 20 %, ne sont pas retenues en consolidation, ainsi que celles dont la consolidation ne présenterait pas un caractère significatif à l'échelle des comptes consolidés, du fait de leur faible importance.

Toutes les Sociétés retenues sont intéressées directement ou indirectement à l'un des métiers du Groupe : imprimerie et arts graphiques, environnement et équipement micro-informatique, fournitures et équipement de bureau, communication.

B - MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Les comptes consolidés par la méthode d'intégration globale comprennent les comptes de SACI et ceux des filiales significatives qu'elle détient directement ou indirectement à plus de 50 %.

Les Sociétés significatives dans lesquelles SACI détient une participation de 20 à 50 % et exerce une influence notable sont consolidées selon la méthode de mise en équivalence.

C - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Il s'agit principalement :

- des concessions, brevets, licences.

Sont classés dans cette rubrique :

- les marques,
- les logiciels à usage interne,

- des fonds de commerce.

A la clôture, la valeur d'inventaire des fonds de commerce est appréciée par référence à une année de marge brute avec une tolérance de 10 %.

Cette méthode fait référence aux critères généralement retenus par la profession pour valoriser la clientèle dans l'activité de distribution de fournitures de bureau.

Elle a été régulièrement appliquée par le Groupe lors des opérations d'acquisition de Sociétés fournisseuristes de bureau, ou à l'occasion de rachat de clientèle, voire même de fusion.

Tout que la valeur du fonds de commerce estimée selon cette méthode ne s'éloigne pas de plus de 10 % de la valeur comptabilisée à l'actif, aucune dépréciation n'est constatée.

D - ÉCARTS D'ACQUISITION

Les écarts de première consolidation représentent la différence entre le prix d'acquisition des titres consolidés et la quote-part de la société détentrice dans leur actif net à la date de prise de participation.

Ces écarts de première consolidation sont affectés, dans la mesure du possible, aux actifs et aux passifs des sociétés concernées, et sont amortis sur la durée de vie restant à courir des immobilisations lorsqu'ils sont affectés à des immobilisations amortissables.

La réestimation des éléments patrimoniaux porte sur leur valeur totale.

Les soldes non affectés, négatifs ou positifs, sont inscrits à un poste particulier du bilan consolidé et sont amortis :

- pour l'activité distribution, linéairement sur une durée comprise entre 5 et 20 ans,
- pour l'activité arts graphiques, linéairement sur une durée de 20 ans.

Remarque : Jusqu'au 30 septembre 1996, les écarts de première consolidation antérieurs à avril 1990 qui n'ont pas été affectés et qui correspondent exclusivement à des éléments identifiables de fonds de commerce étaient amortis linéairement sur une durée de 40 ans.

Afin d'homogénéiser les principes comptables avec ceux généralement retenus par la profession, le Groupe a décidé de ramener la durée d'amortissement de ces écarts à 20 ans.

Pour les acquisitions en cours d'exercice, la société se réserve un délai d'un an avant de procéder à une affectation des écarts de première consolidation.

E - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire ou dégressif sur la durée de vie estimée des immobilisations.

Les durées retenues sont :

- | | |
|---|---------------|
| • Constructions..... | 20 et 33 ans |
| • Matériel et outillage, matériel informatique..... | de 3 à 10 ans |
| • Matériel informatique destiné à la location..... | de 2 à 3 ans |
| • Matériel de transport..... | de 3 à 5 ans |
| • Mobilier, matériel de bureau..... | de 5 à 10 ans |
| • Agencements, aménagements, installations..... | de 3 à 10 ans |

Les biens acquis dans le cadre d'un crédit bail au contrat analogue ne sont pas immobilisés par le Groupe.

F - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Les titres de participation dans les sociétés non consolidées sont évalués au coût historique.

A chaque clôture nous apprécions la valeur de chaque participation en tenant compte de critères chiffrés et objectifs :

- les résultats de l'exercice,
- les perspectives de développement à travers les résultats prévus au budget de l'exercice suivant,
- les plus-values latentes :
 - réévaluation des immobilisations incorporelles en tenant compte de la méthode vue ci-dessus,
 - réévaluation des immobilisations corporelles : valeur économique calculée par un cabinet d'expertise spécialisé.

La valeur obtenue est rapprochée de la valeur nette comptable. Aucune provision n'est constatée si l'écart est inférieur à 10 %.

G - STOCKS ET EN-COURS

Ils sont évalués à leur prix de revient ou à leur valeur probable de réalisation si celle-ci est inférieure.

La valorisation des stocks et en-cours au prix de revient ne concerne que les stocks de travaux en-cours et les stocks de produits finis de l'activité imprimerie.

Ces stocks sont généralement d'un montant très faible.

L'essentiel du stock est constitué par des marchandises valorisées au coût d'achat.

H - VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Elles sont enregistrées à leur coût historique d'acquisition. Une provision pour dépréciation est comptabilisée lorsque le cours de clôture est inférieur au coût d'acquisition.

I - IMPOTS DIFFÉRÉS

Des impôts différés sont constatés dans les comptes de résultat et au bilan pour tenir compte :

- des dépenses et revenus pris en compte dans le résultat fiscal au cours d'exercices différents de ceux des comptes annuels ;
- des éliminations et retraitements propres à la consolidation ayant un impact sur les résultats.

Un crédit d'impôt au titre des déficits fiscaux reportables est constaté dans les comptes consolidés, lorsque la Société devient bénéficiaire, et/ou qu'il existe une très forte probabilité pour que l'entreprise se trouve dans une situation bénéficiaire au cours des exercices suivants.

Le Groupe utilise la méthode du report variable.

J - INDEMNITÉS DE DÉPART EN RETRAITE

Les indemnités de départ en retraite sont constatées lors de leur paiement effectif.

L'engagement en matière de retraites correspond aux droits acquis, salarié par salarié sur la base d'une table de mortalité et de coefficient de rotation du personnel, déterminés par catégories professionnelles et tranches d'âge, et en respect des conventions collectives.

La valeur actualisée de l'engagement est mentionnée dans l'annexe en « engagements hors bilan ».

2 - SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

NOMS	SIÈGES	% D'INTÉRÊT		MÉTHODE DE CONSOLIDATION		SECTEURS D'ACTIVITÉS		
		1997	1998	1997	1998	A	B	C
SACI	Courbevoie 92400 N° SIREN 969 504 133	SOCIÉTÉ CONSOLIDANTE				HOLDING		
CULLAS & PERRIN	Courbevoie 92400 N° SIREN 312 771 116	100,00	100,00	IG	IG	*		
SCI DU CERISIER	Genas 69740 N° SIREN 779 535 080	100,00	100,00	IG	IG	SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE		
SACI FOURNITURES DE BUREAU	Courbevoie 92400 N° SIREN 955 510 029	99,96	99,96	IG	IG		*	
SACICOM	Courbevoie 92400 N° SIREN 326 981 099	99,84		IG				*
LA PAPETERIE DU SIÈCLE	LA PLAINE SAINT-DENIS 93211 N° SIREN 632 049 136	93,60		IG			*	
CONTALP	Courbevoie 92400 N° SIREN 321 044 992	99,99	99,99	IG	IG	*		
BEXTRA	Courbevoie 92400 N° SIREN 398 416 966	99,97	99,97	IG	IG		*	
SCI REVOISSON - SACI	Genas 69740 N° SIREN 950 536 524	100,00	100,00	IG	IG	SOCIÉTÉ CIVILE IMMOBILIÈRE		

A : Imprimerie et Arts Graphiques - B : Distribution - C : Communication - IG : Intégration Globale - ME : Mise en équivalence

Le périmètre de consolidation a subi les modifications suivantes :

A - SOCIÉTÉ SORTIE DU PÉRIMÈTRE AU COURS DE L'EXERCICE

SACICOM

Compte-tenu de la mise en sommeil de cette société depuis le 30/09/96, la cession de cette société n'a pas d'impact significatif sur les comptes consolidés.

B - SOCIÉTÉ NOUVELLEMENT CONSOLIDÉE

PRO BUREAU

Cette société a été acquise en date du 5 janvier 1998.

Sur la période du 01/01/98 au 30/09/98 PRO BUREAU a réalisé un chiffre d'affaires de 7 450 KF.

L'écart de première consolidation a été affecté en fonction des critères appliqués par le groupe, en fonds de commerce pour un montant de 2 969 KF.

C - SOCIÉTÉ EXCLUE DU PÉRIMÈTRE

Néant.

D - RESTRUCTURATION

La Société SACI FOURNITURES DE BUREAU a absorbé la Société LA PAPETERIE DU SIÈCLE avec effet au 1^{er} octobre 1997.

La Société SACI FOURNITURES DE BUREAU a absorbé, en date du 30 juin 1998, la Société PRO BUREAU avec effet au 1^{er} janvier 1998.

E - DATE DE CLÔTURE

L'ensemble des Sociétés consolidées clôturent leurs comptes le 30 septembre.

3 - IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(En milliers de francs)	30/09/97	Augmentation	Diminution	30/09/98
Fonds commerciaux (cf. 3-1)	77 966	3 969	—	81 935
Écarts d'acquisition (cf. 3-2).....	71 020	298	4 409	66 909
Autres immobilisations incorporelles	1 661	728	532	1 857
Valeur brute	150 647	4 995	4 941	150 701
Amortissements cumulés.....	43 353	2 994	4 559	41 788
Valeur nette	107 294	2 001	382	108 913

3-1 : Fonds commerciaux

Les fonds commerciaux figurent au bilan consolidé aux deux origines :

— fonds commerciaux acquis existant dans les comptes sociaux pour un montant de 24 034 KF.

Il s'agit, pour la branche distribution, de :

REPRODUCTA - RONSEAUX - LABOUCHE - LE CREUZET - CHAIGNE - DAUPHINOR - IPAC
DIFFUSION - MATÉRIEL ARTICLES PAPETERIE - LA PAPETERIE DU SIÈCLE - HERINA PAPETERIE -
GILMAR - PRO BUREAU ;

- fonds commerciaux issus de l'affectation d'un écart de première consolidation pour un montant de 57 901 KF. Il s'agit de l'affectation en tant que fonds de commerce à la suite de la prise de contrôle des sociétés BRUN PASSOT, LA PAPETERIE DU SIÈCLE et PRO BUREAU.

Les valorisations qui ont servi de base à ces affectations sont celles qui ont été retenues lors des opérations de fusion réalisées immédiatement après l'acquisition de ces sociétés.

Compte-tenu des critères généralement admis dans le secteur de la distribution de fournitures de bureau, ces fonds ne sont pas dépréciés.

3-2 : Écarts d'acquisition

Afin d'harmoniser ses principes comptables avec ceux généralement retenus par la profession, le Groupe a décidé de ramener la durée d'amortissement des écarts de première consolidation n'ayant pas fait l'objet d'affectation de 40 à 20 ans maximum.

Les écarts d'acquisition sont donc amortis de la façon suivante :

- Pour l'activité Distribution amortissement sur une durée de 5 à 20 ans.
- Pour l'activité Arts Graphiques amortissement sur une durée de 20 ans.

Par secteur d'activité, la répartition des écarts d'acquisition, en valeur nette, est la suivante :

- Distribution (SACI Fournitures de Bureau) 17 898 KF
- Arts graphiques et Communication (CONTALP) 8 466 KF

4 - IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(En milliers de francs)	30/09/97	Augmentation	Diminution	30/09/98
Terroirs, constructions.....	14 744	54	4 675	10 123
Installations techniques.....	36 434	1 152	688	36 898
Autres immobilisations corporelles.....	15 782	1 900	1 310	16 372
Valeur brute.....	66 960	3 106	6 673	63 393
Amortissements cumulés.....	48 020	5 821	4 944	48 897
Valeur nette	18 940	(2 715)	1 729	14 496

Ventilation des immobilisations par zone géographique

L'activité est réalisée à 100 % en FRANCE.

5 - IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Le poste autres immobilisations financières est composé de prêts pour 1 387 KF, de dépôts et cautionnements pour 2 152 KF et d'autres titres immobilisés pour 46 KF.

6 - CRÉANCES ET DETTES D'EXPLOITATION

L'ensemble de ces postes a une échéance à moins d'un an. Exception faite des créances de T.V.A. nées de la suppression de la règle du décalage d'un mois dont le remboursement devrait être étalé sur 20 ans.

7 - IMPÔT DIFFÉRÉ ACTIF

L'impôt différé actif résulte des dépenses prises en compte dans le résultat fiscal au cours d'exercices différents de ceux des comptes annuels (ORGANIC, congés payés).

8 - CAPITAUX PROPRES

a - Les capitaux propres revenant à SACI ont évalué comme suit :

(En milliers de francs)	30/09/98	30/09/97	30/09/96
A l'ouverture	100 063	118 576	119 143
Augmentation de capital	—	—	—
Dividendes distribués.....	—	—	—
Autres variations.....	(31)	(30)	(60)
Résultat de l'exercice - Part de SACI ⁽¹⁾	(25 469)	(18 483)	(507)
A la clôture	74 563	100 063	118 576

(1) Sur l'exercice clos le 30/09/97, le résultat a enregistré une datation exceptionnelle de l'écart d'acquisition relatif à la société CONTALP de 21 729 KF.

Le résultat de l'exercice clos le 30 septembre 1998 comprend une charge exceptionnelle de 29 millions de francs provenant de la renaissance des créances qui avaient été abandonnées au cours des exercices précédents par la société ORIAL au profit de SACI avec une clause de retour à meilleure fortune.

La société ORIAL, créancière de SACI en application de cette clause et principal actionnaire, s'est engagée à souscrire une augmentation de capital du même montant au cours de l'exercice 98/99.

b - Variation des intérêts minoritaires :

(En milliers de francs)	30/09/98	30/09/97	30/09/96
A l'ouverture	1 142	33	62
Augmentation de capital	—	—	—
Dividendes distribués.....	—	—	—
Variation pourcentage d'intérêt et périmètre	(1 108)	1 072	(7)
Autres variations	—	(1)	(24)
Résultat de l'exercice - Part des minoritaires	(4)	38	2
A la clôture	30	1 142	33

9 - PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Les provisions pour risques et charges comprennent une provision pour risques clients de 359 KF, une provision pour impôts de 918 KF, une provision pour indemnités transactionnelles de 274 KF et une provision pour litiges prud'homoux de 827 KF.

10 - DETTES FINANCIÈRES

Les échéances des dettes financières sont les suivantes :

(En milliers de francs)	MONTANT	ÉCHÉANCES		
		1 an ou plus	Plus 1 an - 5 ans	Au-delà de 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾ ...	43 659	12 387	28 497	2 775
Emprunts et dettes financières divers	—	—	—	—
Concours bancaires courants	21 130	21 130	—	—
	64 789	33 517	28 497	2 775

(1) Le capital restant dû sur les emprunts se répartit de la façon suivante :

Emprunts à taux fixes : 11 540 KF - Emprunts à taux variables : 32 119 KF

11 - ANALYSE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

(En milliers de francs)	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Imprimerie et arts graphiques	35 866	33 988	30 763
Distribution	454 056	386 403	334 191
Communication.....	—	—	4 584
Autres activités.....	6	10	935
	489 928	420 401	370 473

12 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel dégage une perte de 31 229 KF provenant en majeure partie de la cession de retour à meilleure fortune pour 29 008 KF sur les abandons de créances des exercices antérieurs consentis par ORIAL à SACI. La société ORIAL s'est engagée à souscrire une augmentation de capital du même montant sur l'exercice 1998/1999.

Les autres opérations exceptionnelles se soldent par une charge de 2 221 KF représentée essentiellement par les moins-values de cessions pour 1 075 KF, des provisions pour impôts pour 731 KF et des provisions sur litiges solariés pour 508 KF.

Les opérations intervenues sur le capital de la société SACICOM, réduction de capital pour absorption des pertes et augmentation de capital souscrite par un tiers hors groupe, ont entraîné une perte de 1 220 KF compensée par une reprise de provision financière.

13 - AMORTISSEMENTS DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les dotations sont calculées sur une durée ne pouvant excéder 20 ans.

Pour l'exercice, la dotation correspondante s'élève à 2 542 KF.

Sur l'exercice 1996/1997, la réévaluation de CONTALP, en partie liée aux orientations stratégiques du Groupe et aux difficultés rencontrées sur le marché de l'imprimerie, nous a conduit à constater un amortissement exceptionnel de l'écart d'acquisition de 21 729 KF.

14 - IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Toutes les Sociétés consolidées suivent la méthode de l'intégration globale dépendant de la convention d'intégration fiscale de la Société Civile ORIAL.

15 - EFFECTIF MOYEN PAR CATÉGORIE

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
CADRES	116	100	99
AGENTS DE MAÎTRISE	69	58	53
EMPLOYÉS.....	252	213	190
	437	371	342

16 - RÉMUNÉRATIONS

Cette information n'est pas produite en raison de son caractère confidentiel.

17 - ENGAGEMENTS

LIBELLÉ	30/09/98	30/09/97	30/09/96
ENGAGEMENTS DONNÉS			
Engagements, pensions et indemnités	1 873	1 922	1 697
Avals, cautions.....	9 881	9 881	8 837
Abandons de créances ORIAL assortis d'une clause de retour à meilleure fortune ⁽¹⁾	408	29 691	25 691
Redevances de crédit-bail mobilier restant à courir.....	5 943	4 954	4 467
Redevances de crédit-bail immobilier restant à courir ...	1 007	1 329	1 666
Autres engagements donnés	—	—	—
ENGAGEMENTS REÇUS			
Avals, cautions, garanties reçus	4 024	3 150	—
Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail mobilier	5 943	4 954	4 467
Engagements reçus pour utilisation en crédit-bail immobilier	1 007	1 329	1 666
Abandon de créance TDA assorti d'une clause de retour à meilleure fortune	358	358	358
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES			
Frais financiers sur emprunts garantis.....	4 452	2 361	2 164

(1) Le résultat de l'exercice enregistre à hauteur de 29 008 KF, la renouveau des créances qui avaient été abandonnées par la société ORIAL au profit de SACI avec clause de retour à meilleure fortune. Cette clause de retour était jusqu'à présent constatée dans les engagements hors bilan.

18 - DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES

POSTES CONCERNÉS	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Emprunts garantis par des sûretés réelles.....	40 957	25 245	34 447
Emprunts garantis par des avals et cautions.....	2 614	3 393	1 678
	43 571	28 638	36 125

19 - IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE CONSOLIDANT LES COMPTES DU GROUPE

Dénomination sociale : Société Civile ORIAL

Siège social : 20, place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE

Compte-tenu de sa forme juridique, cette société n'est pas astreinte à publication.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice du 1^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1998

Cabinet ESCOFFIER
40. rue Laure Diebold
69009 LYON

Cabinet J. BOREL & Associés
1. avenue Dutrievoz
69100 VILLEURBANNE

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la Société SACI relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 1998, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration. Il nous appartient sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Par ailleurs, nous avons procédé à la vérification des informations données dans le rapport sur la gestion du groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Lyon, le 29 décembre 1998

Les Commissaires aux comptes inscrits

Cabinet ESCOFFIER
S. BOTTOL

Cabinet J. BOREL & ASSOCIÉS
Y. BOREL

- IV -

COMPTES DE LA SOCIÉTÉ
SACI

BILAN

(en milliers de francs)

ACTIF	30/09/98			30/09/97	30/09/96
	BRUT	AMORTIS. ET PROVISIONS	NET	NET	NET
Immobilisations incorporelles	16	16	—	6	—
Immobilisations corporelles	10 481	8 518	1 963	2 302	2 601
Immobilisations financières :					
• Titres de participation	226 082	41 591	184 491	184 513	226 082
• Autres titres immobilisés	—	—	—	—	—
• Autres immobilisations financières	173	—	173	172	173
TOTAL I	236 752	50 125	186 627	186 993	228 856
Stocks et en cours	—	—	—	—	—
Avances et acomptes versés sur commandes	—	—	—	73	—
Créances d'exploitation :					
• Créances clients	3 649	—	3 649	1 111	4 800
• Autres	5 999	—	5 999	6 685	11 427
Créances diverses	—	—	—	—	—
Valeurs mobilières de placement	—	—	—	—	—
Disponibilités	48	—	48	5	90
TOTAL II	9 696	—	9 696	7 874	16 317
Charges constatées d'avance	140	—	140	156	259
Charges à répartir sur plusieurs exercices	—	—	—	—	—
TOTAL III	140	—	140	156	259
TOTAL DE L'ACTIF (I + II + III)	246 588	50 125	196 463	195 023	245 432

BILAN

(en milliers de francs)

PASSIF	AVANT RÉPARTITION		
	30/09/98	30/09/97	30/09/96
CAPITAUX PROPRES			
Capital social.....	103 462	103 462	103 462
Primes d'émission.....	17	17	17
Réserve légale.....	2 654	2 654	2 654
Réserves réglementées.....	10 304	10 304	10 304
Autres réserves.....	8 077	51 203	54 390
Résultat de l'exercice.....	(5 508)	(43 125)	(3 187)
Provisions réglementées.....	—	—	—
TOTAL I	119 006	124 515	167 640
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
Provisions pour risques.....	171	—	1
Provisions pour charges.....	411	—	32
TOTAL II	582	—	33
DETTES			
Dettes financières :			
• Emprunts/dettes établissements de crédit..	6 141	16 951	32 121
• Emprunts/dettes financières divers.....	68 201	51 590	40 244
Avances et acomptes reçus sur commandes.....	—	—	—
Dettes d'exploitation :			
• Fournisseurs.....	1 165	1 017	1 253
• Dettes fiscales et sociales.....	1 232	835	1 851
• Autres.....	33	54	158
Dettes sur immobilisations.....	—	5	2 085
TOTAL III	76 772	70 452	77 712
Produits constatés d'avance TOTAL IV	103	56	47
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)	196 463	195 023	245 432

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

(en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Ventes de marchandises.....	—	—	—
Production vendue - Biens et services.....	803	1 000	2 696
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	803	1 000	2 696
Production stockée.....	—	—	—
Subventions d'exploitation	—	—	—
Reprises s/provisions et transferts de charges....	6	—	6
Autres produits.....	10 955	8 797	8 431
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	11 764	9 797	11 133
Achats de marchandises.....	—	—	—
Variation de stock.....	—	—	—
Autres approvisionnements	—	—	—
Variation de stock.....	—	—	—
Autres achats externes.....	5 160	4 784	5 163
Impôts, taxes et assimilés	329	305	302
Charges de personnel :			
• Salaires et traitements.....	870	1 054	1 957
• Charges sociales	391	485	901
Dotations aux amortissements et provisions :			
• Dotations aux amortissements s/immob. ...	348	399	415
• Dotations aux provisions s/immob.....	—	—	—
• Dotations aux provisions s/actif circulant.	—	—	—
• Dotations aux provisions pour risques et charges.....	—	—	—
Autres charges	—	—	—
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	7 098	7 027	8 738
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 666	2 770	2 395

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE

(en milliers de francs)

	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Produits de participation	3 049	—	3 091
Revenus de valeurs mobilières + créances actif immob.	—	—	—
Autres intérêts et produits assimilés	284	351	508
Reprises s/prvisions et transferts de charges	1 454	—	—
Différences de change	—	—	—
Produits nets s/cessions valeurs mob. de placement	—	1	17
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	4 787	352	3 616
Dotations aux amortissements et provisions	—	41 591	1 454
Intérêts et charges assimilées	3 384	3 853	5 402
Différences de change	—	—	—
Charges nettes s/cessions valeurs mob. de placement	—	—	—
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES	3 384	45 444	6 856
RÉSULTAT FINANCIER	1 403	(45 092)	(3 240)
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS	6 069	(42 322)	(845)
Produits sur opérations de gestion	19 501	18	4 696
Produits sur opérations en capital	—	—	18 415
Reprises s/prvisions et transferts de charges	—	41	101
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 501	59	23 212
Charges sur opérations de gestion	29 035	862	2 651
Charges sur opérations en capital	1 461	—	22 902
Dotations aux amortissements et provisions	582	—	—
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	31 078	862	25 553
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(11 577)	(803)	(2 341)
Participation des salariés	—	—	—
Impôt sur les bénéfices	—	—	1
RÉSULTAT NET	(5 508)	(43 125)	(3 187)

ANNEXE AUX COMPTES DE SACI

1 - RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes sont établis selon les principes comptables fondamentaux.

Immobilisations incorporelles

Les concessions, brevets et droits similaires sont constitués de programmes informatiques acquis, amortis 100 % prorata temporis.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Avant 1989, les amortissements étaient calculés linéairement sur la durée de vie estimée des immobilisations et la différence avec l'amortissement fiscal était comptabilisée en amortissements dérogatoires.

Ce mode de comptabilisation a été conservé pour les acquisitions antérieures à 1989.

A partir de 1989, les nouvelles acquisitions ne sont plus amorties en mode linéaire et dérogatoire mais en mode linéaire et dégressif.

Les taux retenus sont les suivants :

- | | |
|--------------------------------------|---|
| • Constructions | linéaire sur 20 et 33 ans 1/3. |
| • Matériel et outillage | linéaire sur 4 et 5 ans. |
| • Matériel de transport | linéaire sur 3, 4 et 5 ans. |
| • Matériel de bureau et informatique | linéaire sur 2, 3, 4, 5, 6 ans 2/3, 8 et 10 ans.
dégressif sur 4 et 5 ans. |
| • Mobilier | linéaire sur 5, 6 ans 2/3, 8 ans 2/3 et 10 ans. |
| • Agencements et installations | linéaire sur 3, 5, 6, 6 ans 2/3, 8 et 10 ans.
dégressif sur 6 ans 2/3. |

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'utilité si celle-ci est inférieure.

Des provisions pour dépréciation sont constituées lorsque les résultats des sociétés concernées le justifient et en particulier lorsque la valeur des titres devient supérieure à la quote-part de l'actif net réévalué qu'ils représentent. Elles ne sont constituées que lorsque la société a atteint la phase d'exploitation normale et/ou lorsque l'écart avec le plan de développement prévisionnel est significatif.

Situation fiscale latente

La situation fiscale latente résulte :

- a) des impôts à payer sur certains montants inclus dans la situation nette qui, en raison de dispositions fiscales particulières, n'ont pas encore été soumis à l'impôt sur les sociétés ou ont fait l'objet d'une imposition à taux réduit ;
- b) des impôts à payer ou payés d'avance relatifs à certains produits ou charges inclus dans le résultat comptable d'un exercice mais imposables ou déductibles fiscalement au cours d'exercices différents.

Le calcul est présenté ci-après.

2 – NOTES EXPLICATIVES SUR LES ÉTATS FINANCIERS

Immobilisations

(En milliers de francs)	30/09/97	Augmentation	Diminution	30/09/98
Concessions, brevets.....	16	—	—	16
Terroirs et constructions.....	9 612	—	—	9 612
Autres immobilisations corporelles.....	867	2	—	869
VALEUR BRUTE	10 495	2	—	10 497
Amortissements cumulés.....	8 187	347	—	8 534
VALEUR NETTE	2 308	(345)	—	1 963

Immobilisations financières

(En milliers de francs)	30/09/97	Augmentation	Diminution	30/09/98
Titre de participation.....	227 558	6	1 482	226 082
Créances rattachées.....	—	—	—	—
Autres immobilisations financières.....	172	1	—	173
VALEUR BRUTE	227 730	7	1 482	226 255
Provisions cumulées.....	43 045	—	1 454	41 591
VALEUR NETTE	184 685	7	28	184 664

Capital

Le capital au 30 septembre 1998 se compose de 2 069 232 actions de 50 F chacune,
Soit,103 461 600 F

2 – NOTES EXPLICATIVES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Echéances des créances et des dettes

ÉTAT DES CRÉANCES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations.....	—	—	—
Prêts	119	—	119
Autres immobilisations financières.....	53	—	53
Clients douteux ou litigieux.....	—	—	—
Autres créances clients	3 649	3 649	—
Sécurité Sociale et autres organismes sociaux	3	3	—
État : taxe sur la valeur ajoutée.....	131	131	—
Groupe et associés	5 342	5 342	—
Débiteurs divers	523	523	—
Charges constatées d'avance.....	140	140	—
TOTAL GÉNÉRAL	9 960	9 788	172
Prêts accordés en cours d'exercice	—	—	—
Remboursements obtenus en cours d'exercice	—	—	—

ÉTAT DES DETTES	Montant Brut	A 1 an au plus	Entre 1 et 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts à 2 ans maximum à l'origine	56	56	—	—
Emprunts à 2 ans minimum à l'origine	6 085	6 085	—	—
Emprunts et dettes financières divers	—	—	—	—
Fournisseurs et comptes rattachés.....	1 165	1 165	—	—
Personnel et comptes rattachés.....	71	71	—	—
Sécurité Sociale, autres organismes sociaux	138	138	—	—
État : taxe sur la valeur ajoutée.....	819	819	—	—
État : autres impôts, taxes assimilées	204	204	—	—
Dettes sur immobil. et comptes rattachés.....	—	—	—	—
Groupe et associés	68 201	68 201	—	—
Autres dettes.....	33	33	—	—
Produits constatés d'avance	103	103	—	—
TOTAL GÉNÉRAL	76 875	76 875	—	—
Emprunts souscrits en cours d'exercice	—	—	—	—
Emprunts remboursés en cours d'exercice.....	10 766	—	—	—

2 - NOTES EXPLICATIVES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Autres produits

(En milliers de francs)	30/09/98	30/09/97	30/09/96
Frais de siège	6 493	5 798	5 431
Redevance de marque.....	4 462	3 000	3 000
	10 955	8 798	8 431

Résultat financier

Le résultat financier dégage un profit de 1 403 KF s'expliquant par :

- Les charges et produits d'intérêts liés aux opérations de financement se soldent par une charge de 3 100 KF.
- Des dividendes encaissés pour 3 049 KF.
- Une reprise de provision pour dépréciation des titres SACICOM pour 1 454 KF.

Les opérations intervenues sur le capital de la société SACICOM, réduction de capital pour absorption des pertes et augmentation de capital souscrite par un tiers, ont entraîné une perte exceptionnelle de 1 461 KF. En contrepartie, la provision antérieurement comptabilisée a été reprise.

Résultat exceptionnel

Les produits exceptionnels correspondent exclusivement à l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur les soldes de créances antérieurement consentis par SACI en faveur de SACI FOURNITURES DE BUREAU.

Les charges exceptionnelles enregistrent l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur les soldes de créances antérieurement consentis par ORIAL en faveur de SACI pour 29 008 KF, la perte sur les titres SACICOM pour 1 461 KF et des dotations pour provisions concernant le contrôle fiscal et des litiges prud'hommes pour 582 KF.

En contrepartie de l'application de la clause de retour à meilleure fortune, la société ORIAL s'est engagée à souscrire une augmentation de capital du même montant au cours de l'exercice 1998/1999.

Situation fiscale latente (en milliers de francs)

	30/09/98			30/09/97	30/09/96
	Assiette	Taux	Impôt	Impôt	Impôt
a) Impôts payés d'avance					
Congés payés	79	41,66 %	33	43	55
Contribution sociale de solidarité.....	9	41,66 %	4	4	4
b) Impôts à payer					
Amortissements dérogatoires..	—	—	—	—	—
Plus-values à long terme taxées ou taxes de 15 % (*)	10 304	19/85	2 303	2 303	2 303

(*) les conditions d'exigibilité de ces impôts latents sont liées à la distribution de la réserve de plus-value à long terme.

Intégration fiscale

SACI fait partie du périmètre d'intégration fiscale de la Société ORIAL.

2 - NOTES EXPLICATIVES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Postes du bilan et du compte de résultat concernant les entreprises liées

(en milliers de francs)	Montont total	Participations	Entreprises liées
Titres de participations	226 083	226 083	—
Autres immobilisations financières.....	172	—	53
Créances clients.....	3 649	3 649	—
Autres créances	5 999	5 342	—
Charges constatées d'avance.....	140	—	5
Dettes financières diverses	68 201	39 193	29 008
Dettes fournisseurs	1 165	434	59
Produits constatés d'avance	103	103	—
Autres achats et charges externes	5 160	2 156	527
Intérêts et charges assimilées	3 384	2 954	—
Charges exceptionnelles s/opérations de gestion ..	29 035	—	29 008
Prestations de services.....	803	803	—
Autres produits	10 955	10 955	—
Praduits de participation	3 049	3 049	—
Intérêts et produits assimilés.....	284	235	—
Praduits exceptionnels sur opérations de gestion ..	19 501	19 500	—

2 - NOTES EXPLICATIVES SUR LES ÉTATS FINANCIERS (suite)

Engagements financiers en milliers de francs

LIBELLÉ	30/09/98	30/09/97	30/09/96
I - ENGAGEMENTS DONNÉS			
• Engagements, pensions et indemnités	35	31	32
• Avals, cautions	18 314	22 009	13 295
• Abandons de créances ORIAL assortis d'une clause de retour à meilleure fortune ⁽¹⁾	—	29 008	25 008
• Redevances de crédit-bail mobilier restant à courir	—	—	5
• Autres engagements donnés	—	—	—
II - ENGAGEMENTS REÇUS			
• Pour utilisation en crédit-bail mobilier	—	—	5
• Abandons de créances SACI FOURNITURES DE BUREAU assortis d'une clause de retour à meilleure fortune ⁽¹⁾	—	19 500	19 500
• Abandons de créances SACICOM assortis d'une clause de retour à meilleure fortune	—	6 912	6 912
• Abandon de créance TDA assorti d'une clause de retour à meilleure fortune	358	358	358
• Abandons de créances BEXTRA assortis d'une clause de retour à meilleure fortune	2 580	2 580	1 800
III - ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES			
• Frais financiers sur emprunts garantis	15	456	1 713

(1) Le résultat exceptionnel de l'exercice enregistre :

• En charges exceptionnelles, à hauteur de 29 008 KF, la renonciation des créances qui avaient été abandonnées au cours des exercices précédents par la société ORIAL au profit de SACI avec clause de retour à meilleure fortune.

• En produits exceptionnels, à hauteur de 19 500 KF, la renonciation des créances qui avaient été abandonnées au cours des exercices précédents par la société SACI au profit de la société SACI FOURNITURES DE BUREAU.

Les clauses de retour à meilleure fortune (données et reçues) étaient jusqu'à présent constatées dans les engagements hors bilan.

Dettes garanties par des sûretés réelles en milliers de francs

LIBELLÉ	30/09/98	30/09/97	30/09/96
I - EMPRUNTS ET DETTES AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT			
• Nantissements	6 085	16 251	28 418
• Hypothèques	—	—	—

Rémunérations

Cette information n'est pas produite en raison de son caractère confidentiel.

Identité de la société mère consolidant les comptes du Groupe

Dénomination sociale : Société Civile ORIAL

Siège social : 20, place de l'Iris - 92400 COURBEVOIE

Compte tenu de sa forme juridique, cette société n'est pas astreinte à publication.

RÉSULTATS FINANCIERS DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(Art. 133 - 135 et 148 du Décret)

Nature des Indications	30/09/1994	30/09/1995	30/09/1996	30/09/1997	30/09/1998
1 - SITUATION FINANCIÈRE EN FIN D'EXERCICE					
a) Capital social.....	103 461 600	103 461 600	103 461 600	103 461 600	103 461 600
b) Nombre d'actions émises.....	2 069 232	2 069 232	2 069 232	2 069 232	2 069 232
c) Nombre d'obligations convertibles en actions.....	—	—	—	—	—
2 - RÉSULTAT GLOBAL DES OPÉRATIONS EFFECTIVES					
a) Chiffre d'affaires hors taxes.....	3 310 064	3 761 190	2 695 929	999 836	803 478
b) Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions.....	1 719 696	(10 798 431)	(1 418 249)	(1 176 141)	(6 032 414)
c) Impôt sur les bénéfices.....	488 573	1 092 260	1 100	—	—
d) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.....	1 352 559	(10 722 397)	(3 187 397)	(43 124 713)	(5 508 267)
e) Montant des bénéfices distribués.....	—	—	—	—	—
3 - RÉSULTAT DES OPÉRATIONS RÉDUIT À UNE SEULE ACTION					
a) Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions.....	0,59	(5,75)	(0,69)	(0,57)	(2,92)
b) Bénéfice après impôt, amortissements et provisions.....	0,65	(5,18)	(1,54)	(20,84)	(2,66)
c) Dividende versé à chaque action.....	—	—	—	—	—
4 - PERSONNEL					
a) Nombre de salariés.....	10	7	7	5	5
b) Montant de la masse salariale.....	2 884 359	2 147 001	1 956 922	1 054 035	870 639
c) Montant des sommes versées ou titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc ..)	1 146 954	1 031 144	900 706	485 438	391 305

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

(Art. 247 et 295 du Décret sur les Sociétés commerciales) (Art. 357 de la Loi)

SOCIÉTÉS	CAPITAL	Capitaux propres autres que le capital et le résultat	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consentis et non remboursés	Montant des cautions et avals fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés au cours de l'exercice	OBSERVATIONS
A - Renseignements détaillés concernant les filiales ou participations dont la valeur d'inventaire excède 1 % du capital de la société astreinte à la publication. 1. Filiales (50 % ou moins du capital détenu par la société) :											
	13 900 000	15 647 836	99,97	71 591 264	30 000 000			45 319 263	1957 269		
	• CONTALP										
	• SACI FOURNITURES DE BUREAU.....	32 380 985	99,97	153 334 911	153 334 911		8 432 703	446 621 573	(14 965 735)		(1)
	• SCI DU CERSIER.....	—	99,00	708 894	708 894			5 835	64 868	2 104 628	
	10 000										
• CULLAS ET PERRIN.....	1 750 000	254 638	100,00	447 300	447 300			5 645 664	260 094	945 000	
2. Participations (10 à 50 % du capital détenu par la société) :											
B - Renseignements globaux concernant les autres filiales ou participations. 1. Filiales non reprises au paragraphe A : a) Filiales françaises (ensemble) b) Filiales étrangères (ensemble)..... 2. Participations non reprises au paragraphe A : a) Dans des sociétés françaises (ensemble)..... b) Dans des sociétés étrangères (ensemble).....											

(1) Le résultat enregistre une charge exceptionnelle de 19 500 000 F concernant l'application de la clause de retour à meilleure fortune sur les abandons de créances antérieurement consentis par SACI.

RAPPORT GÉNÉRAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Exercice du 1^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1998

Cabinet ESCOFFIER
40, rue Loure Diebold
69009 LYON

Cabinet J. BOREL & Associés
1, avenue Dutrievoz
69100 VILLEURBANNE

Mesdames et Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 1998, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Société SACI, tels qu'ils sont annexés au présent rapport,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-dessus.

Nous certifions que les comptes annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de l'article 356 de la loi du 24 juillet 1966, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à Lyon, le 29 décembre 1998

Les Commissaires aux comptes inscrits

Cabinet ESCOFFIER
S. BOTTOLI

Cabinet J. BOREL & ASSOCIÉS
Y. BOREL

RAPPORT SPÉCIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Exercice du 1^{er} octobre 1997 au 30 septembre 1998

Cabinet ESCOFFIER
40, rue Laure Diebald
69009 LYON

Cabinet J. BOREL & Associés
1, avenue Dutrievoz
69100 VILLEURBANNE

Mesdames et Messieurs,

En application de l'article 103 de la loi du 24 juillet 1966, il convient de porter à votre connaissance les conventions visées à l'article 101 de cette loi et préalablement autorisées par votre Conseil d'Administration. Les multiples prestations réalisées et les avances accordées entre les sociétés constituant votre groupe se sont poursuivies dans les mêmes conditions au cours de l'exercice.

Constatant les modalités régissant ces conventions, compte tenu de l'évolution de la doctrine, votre conseil a constaté qu'en fait ces conventions passées avec les sociétés du groupe sont courantes et conclues à des conditions normales.

Il en serait ainsi des frais communs du groupe, des transactions financières, de la facturation des frais de siège et de la redevance de marque.

Il en résulte qu'elles n'ont plus à être mentionnées dans le présent rapport.

I. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ET PRÉALABLEMENT AUTORISÉES

1 - Avec la société SACI Fournitures de bureau

1.A - *Retour à meilleure fortune*

Administrateurs concernés :

Messieurs Paul BOUCHER - Michel SAC - Jean-Claude CARQUILLAT.

Nature de la convention :

Le Conseil d'Administration, constatant que la société SACI Fournitures de bureau a durablement redressé la situation et que ses capitaux propres et son autofinancement suffisent désormais à ses besoins, a décidé de faire renaître en une seule fois au 30 septembre 1998 et pour sa totalité la créance que SACI avait abandonnée au cours des exercices 93/94 et 94/95 pour un montant de 19 500 000 francs. Cet abandon comportait en effet une clause de retour à meilleure fortune de la part de la société SACI Fournitures de bureau.

Date d'autorisation :

Conseil d'Administration du 21 septembre 1998.

Effets sur les comptes de l'exercice :

Le produit constaté s'élève à 19 500 000 francs.

2 - Avec la société ORIAL

2.A - *Retour à meilleure fortune*

Administrateur concerné :

Lo Société ORIAL, représentée par Monsieur Yves SKRABACZ.

Nature de la convention :

Le Conseil d'Administration, constatant que SACI a durablement redressé sa situation financière, a décidé de faire renaître la créance qu'ORIAL avait abandonnée pour sa totalité soit 29 008 214,75 francs. Cet abandon avait été consenti avec une clause de retour à meilleure fortune. En contrepartie de cette décision, la société ORIAL a pris l'engagement de consacrer cette créance à la souscription d'une augmentation de capital de même montant dont les modalités seront arrêtées ultérieurement.

Date d'autorisation :

Conseil d'Administration du 21 septembre 1998.

Effets sur les comptes de l'exercice :

La charge comptabilisée s'élève à 29 008 214,75 francs.

2.B - *Suppression de la facturation de frais de siège*

Administrateur concerné :

Lo Société ORIAL, représentée par Monsieur Yves SKRABACZ.

Nature de la convention :

ORIAL a décidé de mettre un terme au principe de la facturation annuelle de 4 000 000 francs H.T. de frais de siège auprès de la société SACI.

La prise d'effet de cette décision est le 1^{er} octobre 1997.

Date d'autorisation :

Conseil d'Administration du 21 septembre 1998.

Effets sur les comptes de l'exercice :

Aucune charge n'a été comptabilisée.

3 - Avec la société SACI COMMUNICATION

3.A - *Renonciation pure et simple à la clause de retour à meilleure fortune*

Administrateurs concernés :

Messieurs Paul BOUCHER et Michel SAC
S.A. SACI représentée par Monsieur Yves SKRABACZ.

Nature de la convention :

La situation financière de SACI COMMUNICATION a motivé la renonciation pure et simple à la clause de retour à meilleure fortune attachée à une créance de 6 912 000 francs que votre société avait abandonnée à son profit.

Date d'autorisation :

Conseil d'Administration du 15 juin 1998.

Effets sur les comptes de l'exercice :

Cet engagement ne figure plus en engagement hors bilan dans l'annexe des comptes sociaux.

II. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR ET DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE PENDANT L'EXERCICE

1 - Avec la société SACI Fournitures de bureau

1.A - *Nantissement des actions SACI Fournitures de bureau*

Administrateurs concernés :

Messieurs Paul BOUCHER - Michel SAC - Jean-Claude CARQUILLAT.

Nature de la convention :

SACI S.A. a consenti le nantissement de 90 000 actions SACI Fournitures de bureau à titre de garantie du règlement des frais emprunts d'un montant initial de 11 000 000 francs dont le capital restant dû s'élève à 6 419 496,80 francs.

Date d'autorisation :

Conseil d'Administration du 27 novembre 1996.

Effets sur les comptes de l'exercice :

Cette opération est mentionnée en engagement hors bilan dans l'annexe des comptes sociaux.

Fait à Lyon, le 29 décembre 1998

Les Commissaires aux comptes inscrits

**Cabinet ESCOFFIER
S. BOTTOLI**

**Cabinet J. BOREL & ASSOCIÉS
Y. BOREL**

TEXTE DES RÉSOLUTIONS A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 1999

PREMIÈRE RÉSOLUTION

Statuant aux conditions de quorum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, l'Assemblée Générale, cannoissance prise des rapparts du Conseil d'Administration et des Cammissaires aux Comptes, approuve dans toutes leurs parties le rapport de gestian du Conseil, le bilan et les comptes onnuels arrêtés au 30 septembre 1998, tels qu'ils ant été établis et lui sont présentés faisant ressortir une perte de 5 508 266,72 francs.

L'Assemblée Générale prend acte que les comptes cansolidés au 30 septembre 1998 lui ant été présentés et que le rapport du Conseil d'Administration sur la gestion du graupe est inclus dans le rapport de gestion.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale délibérant dans les conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, canstate que l'exercice clos le 30 septembre 1998 se traduit por une perte de 5 508 266,72 francs et décide d'imputer celle-ci sur les autres réserves figurant ou passif du bilan.

L'Assemblée recannaît en outre qu'il n'a pas été distribué de dividende au titre des trais derniers exercices.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris cannaissance du rapport spécial des Cammissaires oux Comptes sur les canventions visées par l'article 101 de lo loi sur les saciétés commerciales, approuve successivement dans les canditions de l'article 103 de ladite loi, chacune des canventions qui y sont mentionnées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Statuant oux conditians de quarum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, l'Assemblée Générale, comme canséquence de l'approbation des résalutions qui précèdent, donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs et aux Commissaires aux comptes de l'accomplissement de leurs mandots pour l'exercice écaulé.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Statuant aux canditions de quarum et de majorité d'une Assemblée Ordinaire, l'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, autarise ce dernier à opérer en Bourse sur les actions de la société, dans les canditions fixées par les articles 217-2 et suivonts de la loi du 24 juillet 1966 sur les saciétés commerciales, dans la limite du nambre maximum que la saciété peut légolement passéder, sait dix pour cent du capital.

L'Assemblée décide que le prix d'achat unitaire des actions ne devra pas excéder 350 francs et que leur prix de vente unitaire ne devra pas être inférieur à 100 francs. Ces prix seront ajustés s'il est procédé à une opération sur titres conduisant au regroupement ou à la division des actions.

Cette autorisation expirera le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1999.

SIXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que le mandat d'administrateur de Monsieur Paul BOUCHER arrive à expiration à l'issue de cette Assemblée Générale, décide de le renouveler pour une durée de six années, qui prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à tenir dans l'année 2005 et appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2004.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un extrait ou d'une copie de ces délibérations en vue de l'accomplissement des formalités de dépôt au Greffe du Tribunal de Commerce.

- VI -

RENSEIGNEMENTS À CARACTÈRE GÉNÉRAL
CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SACI,
SON CAPITAL ET L'ÉVOLUTION RÉCENTE

RESPONSABLES DU DOCUMENT ET DU CONTRÔLE DES COMPTES

• Responsable du document de référence

Monsieur Paul BOUCHER

Président du Conseil d'Administration

• Attestation du responsable du document de référence

A ma connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Paul BOUCHER

• Responsables du contrôle des comptes

TITULAIRES

- Cabinet ESCOFFIER
Représenté par Serge BOTTOLI
40, rue Laure Diebold
69009 LYON
Date de nomination : 31/03/1994
Durée du mandat : 6 exercices
Date début du premier mandat : 1^{er} octobre 1993
Échéance du mandat : A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/99
- Cabinet J. BOREL et associés
Représenté par Yves BOREL
1, avenue Dutrievoz
69100 VILLEURBANNE
Date de nomination : 31/03/1994
Durée du mandat : 6 exercices
Date début du premier mandat : 1^{er} octobre 1993
Échéance du mandat : A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/99

SUPPLÉANTS

- Monsieur Marc ESCOFFIER
40, rue Laure Diebold
69009 LYON
Date de nomination : 31/03/1994
Durée du mandat : 6 exercices
Date début du premier mandat : 1^{er} octobre 1993
Échéance du mandat : A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/99

- Monsieur Yves BOREL

1, avenue Dutrievoz
69100 VILLEURBANNE

Date de nomination : 31/03/1994

Durée du mandat : 6 exercices

Date début du premier mandat : 1^{er} octobre 1993

Echéance du mandat : A.G.O. statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/99.

** Monsieur Yves BOREL a pris l'engagement de démissionner de ses fonctions de Commissaire aux comptes suppléant à l'expiration de son mandat.*

ATTESTATION DES RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

Mesdames, Messieurs,

Nous avons procédé à la vérification des informations financières et comptables données dans le présent document de référence en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes de la profession.

Les comptes annuels et les comptes consolidés des exercices clos les 30/09/1996, 30/09/1997 et 30/09/1998 ont fait l'objet d'un audit par nos soins.

Les comptes prévisionnels ont fait l'objet d'un examen limité.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité des informations financières.

Fait à Lyon, le 29 janvier 1999

Les Commissaires aux comptes

Cabinet J. BOREL & ASSOCIÉS
Y. BOREL

Cabinet ESCOFFIER
S. BOTTOLI

• **Responsable de l'information, des relations avec les analystes financiers et les investisseurs**

Monsieur Yves SKRABACZ
Directeur Financier
SACI
38, rue Sergent Michel Berthet
C.P. 414
69338 LYON CEDEX 09
Tél. 04 72 20 76 31
Fax 04 72 20 75 55
E-mail : yskrabacz@saci.fr

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LA SOCIÉTÉ SACI ET SON CAPITAL

Dans le présent document :

- Les termes « SACI » ou « la société » désignent la société SACI S.A.
- Les termes « le Groupe » ou « le Groupe SACI » désignent la société SACI SA et les filiales qu'elle consolide.

• Renseignements de caractère général concernant l'Émetteur

DÉNOMINATION ET SIÈGE SOCIAL

SACI S.A.
20, place de l'Iris
92400 COURBEVOIE

Siège administratif :
SACI S.A.
38, rue Sergent Michel Berthet
C.P. 414
69338 LYON CEDEX 09

FORME JURIDIQUE

Société anonyme

LÉGISLATION

Française

DURÉE

Constituée le 3 novembre 1949, la société prendra fin le 31 décembre 2047, sauf cas de dissolution anticipée ou de prorogation.

OBJET SOCIAL (article 3 des statuts)

La société a pour objet en France et dans tous les pays :

a) à titre principal

L'activité de société HOLDING :

- achat, cession, échange, gestion de participations ou de blocs de participations ;
- la participation sous n'importe quelle forme à toutes opérations pouvant se rattacher à l'objet de la société et ce par voie d'apport, souscription, commandite, fusion, création de sociétés nouvelles ou par tous autres moyens.

b) à titre secondaire

La fourniture de toutes prestations de services en matière d'assistance à la gestion, comptabilité, trésorerie, organisation et de manière générale toutes prestations permettant l'animation des sociétés contrôlées.

c) de manière générale

Toutes activités de nature financière, mobilière ou immobilière, se rattachant directement au indirectement aux objets ci-dessus énoncés au à tous objets similaires ou connexes qui seraient de nature à favoriser au développer les affaires sociales.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

REGISTRE DU COMMERCE

969 504 133 RCS NANTERRE

LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES RELATIFS À L'ÉMETTEUR

Au siège administratif (cf. page 66)

EXERCICE SOCIAL

L'année sociale commence le 1^{er} octobre de chaque année et finit le 30 septembre de l'année suivante.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES

Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est pratiqué le prélèvement obligatoire destiné à constituer le fonds de réserve légale.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée, sur la proposition du Conseil d'Administration, peut prélever toute somme qu'elle juge convenable de fixer, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant, soit pour être affectée à un ou plusieurs fonds de réserves générales ou spéciales.

Le solde, s'il en existe, est réparti entre les actionnaires. En outre, l'Assemblée Générale peut décider la mise en distribution des sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition, dans la mesure où la loi le permet.

Hors le cas de réduction du capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient, à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ne permet pas de distribuer.

Le tout sous réserve de la création d'actions à dividende prioritaire sans droit de vote.

L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice écoulé a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribution au des acomptes sur dividende, une option entre le paiement du dividende au des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions (article 17 des statuts).

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES

L'Assemblée Générale se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre de leurs actions.

L'Assemblée Générale est convoquée et délibère conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Tout actionnaire peut participer, personnellement ou par mandataire, aux assemblées sur justification de son identité et de la propriété de ses actions, sous la forme :

- soit d'une inscription nominative à son nom,
- soit d'un certificat de l'intermédiaire habilité prévu par le décret n° 83-359 du 2 mai 1983, constatant l'indisponibilité des actions inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée.

Les personnes morales participent aux assemblées par leurs représentants légaux ou par toute personne désignée à cet effet par ces derniers.

Le vote par correspondance s'exerce selon les conditions et modalités fixées par les dispositions législatives et réglementaires. Les formulaires de vote par correspondance doivent parvenir impérativement à la société, au plus tard trois jours avant l'assemblée.

Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.

Droits de vote multiples :

Il n'existe aucune action ayant un droit de vote double.

Seuils statutaires :

Toute personne physique ou morale qui viendra à posséder plus de 3 % ou multiple de 3 % du capital de la société, ou franchira l'un des seuils fixés par la loi, sera tenue d'informer la société, dans le délai de quinze jours à compter du franchissement de chacun desdits seuils, du nombre total d'actions qu'elle possède dans la société.

À défaut d'avoir été déclarées dans les conditions ci-dessus, les actions qui constituent l'excédent non déclaré de la participation, sont privées du droit de vote dans les assemblées d'actionnaires, à la demande, consignées dans le procès-verbal de l'assemblée, d'un ou plusieurs actionnaires détenant ou moins 5 % du capital social.

Cette information devra être également faite dans les mêmes délais lorsque la participation ou capital redeviendra inférieure aux seuils prévus ci-dessus.

• Renseignements de caractère général concernant le capital

FORME DES ACTIONS

Les actions sont nominatives ou au porteur. Elles sont librement négociables et transmissibles.

MONTANT DU CAPITAL

Le capital social est de 103 461 600 francs. Il est divisé en 2 069 232 actions de 50 francs nominal chacune, toutes de la même catégorie et entièrement libérées.

CAPITAL AUTORISÉ NON ÉMIS

Néant

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Néant

TITRES DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Néant

TABLEAU D'ÉVOLUTION DU CAPITAL

Exercice	Opération	Nombre de titres émis	Montant de l'augment. de capital (en francs)	Prime d'émission et de fusion (en francs)	Nombre d'actions	Nominal action (en francs)	Montant successif du capital (en francs)
91/92	Levées d'option de souscription d'actions.....	365	9 125	52 925	1 034 496	25	25 862 400
93/94	Levées d'option de souscription d'actions.....	120	3 000	17 400	1 034 616	25	25 865 400
	Incorporation de réserves et élévation du nominal de 25 à 100 Frs	—	77 596 200	<32 755 920>	1 034 616	100	103 461 600
	Réduction de la valeur nominale de 100 à 50 Frs et attribution de 2 actions nouvelles pour 1 ancienne	1 034 616	—	—	2 069 232	50	103 461 600

• Répartition du capital et des droits de vote

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 30 septembre 1998, la répartition est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Capital en %
ORIAL	2 049 895	99,06
Public	19 337	0,94
TOTAL	2 069 232	100

Le nombre approximatif d'actionnaires, résultant de la feuille de présence de la dernière assemblée générale est de 42.

ORIAL est une société holding dirigée par C. LATOUCHE.

A notre connaissance, il n'existe aucun pacte d'actionnaires.

EVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Actionnaires (en %)	30/09/95	30/09/96	30/09/97
ORIAL.....	97,4	96,7	98,6
Public.....	2,6	3,3	1,4
TOTAL	100	100	100

PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

ORIAL, société civile au capital de 107 262 800 Frs est le holding de tête du groupe ORIAL. Les principales activités de ce groupe sont les suivantes :

– Branche FIDUCIAL

FIDUCIAL est l'une des toutes premières firmes de services pluridisciplinaires aux entreprises. Elle propose à sa clientèle des prestations dans les domaines de la comptabilité, du conseil et de l'informatique y afférent.

– Branche FINANCIER

Le groupe propose des services dans le domaine de la banque, de la gestion de patrimoine et de la gestion de SCPI.

– Branche IMMOBILIER

A travers la Compagnie Financière Port Dieu, le groupe est propriétaire de 100 000 m² de bureaux.

– Branche SACI

Il s'agit de la branche industrielle et commerciale regroupant les activités de distribution directe de fournitures de bureau et de consommables informatiques, et l'imprimerie.

Le groupe ORIAL a réalisé au 30 septembre 1998, 1,8 milliard de francs de chiffre d'affaires. Il employait au 31 décembre 1998 près de 4 400 salariés.

Deux sociétés appartenant au groupe ORIAL sont cotées :

- SACI, cotée au second marché.
- COMPAGNIE FINANCIERE DE LA PART DIEU, cotée au marché comptant.

• Marché du titre de l'Emetteur

Les 2 069 232 actions composant le capital de la société SACI sont cotées au Second Marché.

	COURS EN FRANCS		TRANSACTIONS	
	Plus haut	Plus bas	En titres	En milliers de francs
1997				
Janvier	143,00	139,50	797	113,56
Février	143,00	141,00	1 511	213,05
Mars	145,00	141,00	1 313	186,36
Avril	143,00	140,90	1 025	145,12
Mai	143,00	141,00	1 027	145,46
Juin	142,90	141,00	1 014	143,58
Juillet	143,00	140,00	324	46,26
Août	143,00	143,00	318	45,47
Septembre	143,00	139,00	123	17,13
Octobre	143,00	138,00	733	104,32
Novembre	142,00	141,90	351	50,14
Décembre	143,00	140,00	6 395	896,21
1998				
Janvier	144,00	138,00	425	60,23
Février	165,00	145,00	351	50,97
Mars	200,00	170,00	115	21,37
Avril	190,00	183,00	369	68,87
Mai	250,00	190,00	310	69,83
Juin	300,00	253,00	341	93,10
Juillet	299,90	299,90	2	0,60
Août	290,00	290,00	26	7,54
Septembre	290,00	288,00	15	4,34
Octobre	288,10	281,00	62	17,44
Novembre	300,00	270,00	932	267,90
Décembre	292,00	281,00	1 156	333,84

(Source SBF)

Le cours de l'action SACI au 29 janvier 1999 (dernier cours) est de 43,69 Euros.

• Dividendes

Il n'a pas été distribué de dividende au cours des cinq derniers exercices.

Les dividendes sont prescrits dans les délais légaux, soit 5 ans, au profit de l'Etat. Les dividendes non perçus sont soumis aux procédures prévues par la loi.

ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE

• Composition du Conseil d'Administration

NOM	FONCTION	DATE D'ENTRÉE EN FONCTION	ECHÉANCE DU MANDAT
Paul BOUCHER.....	<i>Président</i>	31/03/93	1999
ORIAL Représentée par Yves SKRABACZ	<i>Administrateur</i>	29/03/96	2002
FINANCIAL SERVICES Représentée par Michel SAC	<i>Administrateur</i>	27/03/97	2003
Jean-Claude CARQUILLAT	<i>Administrateur</i>	27/03/97	2003

AUTRES FONCTIONS EXERCÉES PAR LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

* Paul BOUCHER

- S.A. CONTALP	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
- S.A.R.L. CULLAS ET PERRIN	<i>Gérant</i>
- S.A. SACI Fournitures de bureau	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
- S.A. SACI INFORMATIQUE	<i>Administrateur</i>
- S.A. SACI COMMUNICATION	<i>Président du Conseil d'Administration</i>

* Jean-Claude CARQUILLAT

- S.A. CONTALP	<i>Administrateur</i>
- S.A. FIDUCIAL BUREAUTIQUE	<i>Administrateur</i>
- S.A. FIDUCIAL INFORMATIQUE	<i>Administrateur</i>
- S.A. FIDUCIAL MAINTENANCE	<i>Administrateur</i>
- S.A. FIMOBAT	<i>Administrateur</i>
- S.A. SACI Fournitures de bureau	<i>Administrateur</i>
- S.A. SACI INFORMATIQUE	<i>Président du Conseil d'Administration</i>
- S.A. SACI COMMUNICATION	<i>Administrateur</i>

* S.A. FINANCIAL SERVICES

- S.A. FINANCIAL BANQUE	Administrateur représentée par N. JARJAILLE
- S.A. CIE FINANCIERE PART DIEU	Administrateur représentée par L. SCHUSTER
- S.A. FIDUCIAL BUREAUTIQUE	Administrateur représentée par P. JORAND
- S.A. FINANCIAL CONSEIL	Administrateur représentée par J. CUAU
- S.A. FINANCIAL GESTION	Administrateur représentée par H. de GAUDEMARIS
- S.A. FINANCIAL GERANCE	Administrateur représentée par H. de GAUDEMARIS
- S.C.A. MURBOUTIC	Membre du Conseil de Surveillance représentée par J. CUAU

* Société Civile ORIAL

- S.A. FINANCIAL BANQUE	Administrateur représentée par Y. SKRABACZ
- S.A. FIDUCIAL AUDIT	Administrateur représentée par J. CORRÉARD
- S.A. FIDUCIAL BUREAUTIQUE	Administrateur représentée par J.P. JARJAILLE
- S.A. FINANCIAL SERVICES	Administrateur représentée par J.P. JARJAILLE
- S.A. FIDUCIAL INFORMATIQUE	Administrateur représentée par H. JACOLIN
- S.A. FIDUCIAL MAINTENANCE	Administrateur représentée par H. JACOLIN
- S.C. FIDUCIAL	Gérante

INTÉRÊTS DES DIRIGEANTS DANS LE CAPITAL

Situation au 11/12/98	Part détenue dans le capital de SACI
Paul BOUCHER	0,28 %
Michel SAC	0,19 %

DIRECTION

Le comité regroupant les directeurs du groupe est composé des personnes suivantes :

Paul BOUCHER	Président Directeur Général de SACI et de SACI Fournitures de bureau
Michel SAC	Directeur Général de SACI Fournitures de bureau
Yves SKRABACZ	Directeur Administratif et Financier
Jean-Paul PERNET	Directeur Informatique
Michel FOURNIE	Directeur Branche Arts Graphiques
Pierre AUBRY	Directeur Commercial province SACI Fournitures de bureau
Serge SADIK	Directeur Commercial Paris SACI Fournitures de bureau
Michèle BERRY	Directrice de la Qualité
Lucette BERTHOUMIEU	Directrice Centre Logistique SACI Fournitures de bureau
Patrick MASSE	Directeur Grands Comptes SACI Fournitures de bureau
Olivier STEINMETZ	Directeur SACI Belgique

• Rémunération des dirigeants

Aucun jeton de présence n'est alloué aux membres du Conseil d'Administration.

Au titre de l'exercice clos le 30/09/98, la rémunération directe ou indirecte perçue dans toutes les sociétés du groupe par des personnes assumant la direction du groupe telles qu'elles figurent dans la rubrique 6 « comité des directeurs du groupe », s'est élevée à 5 590 000 Frs.

NOMBRE TOTAL D'OPTIONS SUR LES ACTIONS SACI CONFÉRÉES AUX MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION.

Il n'existe aucun plan d'options sur les actions SACI en faveur des membres des organes d'administration et de direction.

OPÉRATIONS CONCLUES AVEC LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION NE PRÉSENTANT PAS LE CARACTÈRE D'OPÉRATIONS COURANTES CONCLUES À DES CONDITIONS NORMALES.

Pendant les exercices qui ont suivi le rachat de SACI, la société civile ORIAL a consenti des abandons de créances à sa filiale, assortis de clauses de retour à meilleure fortune.

Au 30 septembre 1997, le cumul des abandons atteignait le montant de 29 MF.

Constatant sur l'exercice 1998 :

- que SACI avait su progressivement acquérir son autonomie dans les domaines précédemment sous-traités à ORIAL (informatique, juridique, DRH, ...) ;
- que ORIAL avait progressivement délégué à l'équipe dirigeante de SACI des pouvoirs effectifs de décision et de gestion ;
- que SACI avait confirmé l'amélioration de sa situation financière depuis les 2 exercices précédents et que cette amélioration présentait un caractère durable.

Il a donc été décidé sur l'exercice 1998 :

- de supprimer les facturations de frais de siège entre ORIAL et SACI ;
- de constater le retour à meilleure fortune de SACI et de faire renouer la créance d'ORIAL de 29 MF au 30/09/98, qui se traduit par une charge exceptionnelle de même montant dans les comptes de SACI au 30/09/98 ;
- de procéder à une augmentation de capital, souscrite par ORIAL, pour capitaliser cette créance de 29 MF et donc renforcer les fonds propres de SACI.

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS OU CONSTITUÉS EN FAVEUR DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Il n'existe aucun prêt ni aucune garantie de cette nature.

• Intéressement et participations

Il n'existe au sein du groupe :

- ni accord d'intéressement,
- ni plan d'épargne groupe,
- ni option de souscription ou d'achat d'action.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ÉVOLUTION RÉCENTE

• Evolution récente

Depuis son introduction en bourse sur le Second Marché, en mars 1990, SACI est toujours en attente d'admission définitive sur ce marché, car elle ne satisfait pas aux critères de liquidité et d'information financière habituellement requis.

La prolongation de cette période probatoire trouve sa justification dans les circonstances particulières qui ont suivi l'introduction en bourse :

- L'arrivée rapide d'un actionnaire majoritaire, suite à une cession de bloc de contrôle et au maintien de cours qui a suivi.
- La mise en place d'un « nouvel objet social » centré sur la distribution de fournitures de bureau, dans un contexte de disparition rapide des activités qui avaient permis à SACI d'obtenir sa notoriété et de dégager une belle rentabilité.
- Des années difficiles de restructuration et de redéploiement pendant lesquelles l'actionnaire de référence a soutenu financièrement le groupe SACI.
Une telle situation était difficilement conciliable avec une stratégie boursière.
- La constatation dans les comptes de SACI de la nouvelle valorisation des actifs du groupe.

C'est avec cette volonté de transparence que SACI a pris les décisions suivantes :

* Sur l'exercice 1996/1997

- . Prise en compte de la valeur actuelle de CONTALP moyennant une charge exceptionnelle de 41,6 MF dans les comptes sociaux de SACI et de 21,7 MF dans les comptes consolidés.
- . Nouvelle durée d'amortissement des écarts d'acquisition comprise désormais entre 5 et 20 ans selon les activités.

* Sur l'exercice 1997/1998

- . Renaissance des créances qui avaient été abandonnées par ORIAL avec clauses de retour à meilleure fortune. Ce passif latent qui apparaissait jusqu'à présent en engagement hors bilan a été constaté en totalité sur l'exercice 1997/1998, se traduisant par une charge exceptionnelle de 29 MF. Il est à noter que cette décision n'aura aucune incidence sur la trésorerie du groupe, car la société ORIAL, actionnaire majoritaire et bénéficiaire de cette clause de retour à meilleure fortune, a décidé de souscrire à une augmentation de capital de SACI de même montant.
- . Provisionnement des contrôles fiscaux qui ont concerné les sociétés SACI et CONTALP.

Il s'en suit que les comptes de SACI et de son groupe sont désormais débarrassés de toutes les réminiscences du passé.

C'est dans ce cadre que s'inscrit l'augmentation de capital, proposée à l'Assemblée Générale Extraordinaire. Une fois cette augmentation de capital réalisée, le groupe pourra se consacrer résolument à son avenir et envisager la mise en place d'une politique de communication financière et d'animation du marché de son titre.

A cet effet, SACI a signé un contrat de liquidité avec la société de bourse FERRI qui a été déclaré recevable par la S.B.F. le 13 janvier 1999.

Une première réunion d'information sera organisée à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30/09/1998.

Les premiers résultats enregistrés sur l'exercice 1998/1999 sont tout à fait conformes à nos prévisions.

Au 31 décembre 1998 (1^{er} trimestre d'activité), on relevait les chiffres d'affaires suivants :

	RÉALISÉ AU 31/12/98		BUDGET ANNUEL	
	EN MILLIERS DE FRANCS	EN MILLIERS D'EUROS	EN MILLIERS DE FRANCS	EN MILLIERS D'EUROS
Distribution de fournitures de bureau	142 736	21 760	558 500	85 143
Arts graphiques.....	8 859	1 351	41 500	6 327
TOTAL	151 595	23 111	600 000	91 470

La marge se situe à un bon niveau, aidée en cela par la stabilité du cours du dollar (consommables informatiques) et du prix du papier.

INTENTIONS DE SACI CONCERNANT LA LIQUIDITÉ DE SON TITRE

SACI s'engage à accroître la liquidité de son titre jusqu'à 10 % d'ici le 30 juin 2000 ou à défaut de procéder à une offre publique de retrait de ses titres, suivie d'un retrait obligatoire de ceux-ci avant le 31 décembre 2000.

- VII -

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 15 MARS 1999

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE DU 15 MARS 1999

Mesdames et Messieurs,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Extraordinaire à l'effet de vous demander de vous prononcer sur un projet d'augmentation de capital de 29 000 000 Frs, prime d'émission comprise, par apparts en numéraire avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'un actionnaire nommé désigné.

Votre Conseil d'administration, à l'occasion de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 1998 par l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle qui vient d'avoir lieu, a largement commenté la décision de faire naître, au titre de la clause de retour à meilleure fortune, en une seule fois au 30 septembre 1998, la totalité de la créance de la société ORIAL, soit la somme de 29 008 214,75 Frs.

En contrepartie de cette décision, ORIAL a accepté de consacrer cette créance de 29 millions de francs à la souscription d'une augmentation de capital de SACI de même montant.

Cette augmentation de capital a donc bien comme seul objectif de renforcer les fonds propres de SACI d'un montant équivalent à la charge exceptionnelle de 29 008 214,75 Frs, découlant de l'application de la clause de retour à meilleure fortune.

C'est pour cette raison, que nous proposons aux actionnaires de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en faveur de la société civile ORIAL.

Si l'Assemblée Générale Extraordinaire accepte le principe de cette opération, l'augmentation de capital se réaliserait de la façon suivante :

* Prix de souscription

Les actions nouvelles seront émises au prix de 290 Frs se décomposant en :

- valeur nominale 50 Frs
- prime d'émission 240 Frs

Le prix d'émission a été déterminé en fonction des derniers cours de bourse précédant la réunion du Conseil d'Administration qui a décidé la convocation de la présente assemblée. La présente opération ne devrait pas avoir d'incidence théorique sur la valeur boursière actuelle.

* Montant de l'augmentation de capital

Nous vous proposons de fixer à 29 000 000 Frs le montant de l'émission.

Au prix de 290 Frs l'action cela représente la création de 100 000 actions nouvelles.

* Libération des actions

La souscription des 100 000 actions nouvelles pourra être libérée au choix de l'actionnaire, soit par versement en numéraire, soit par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

* Droit préférentiel de souscription

Nous vous demandons de supprimer le droit préférentiel de souscription et d'attribuer le droit de souscription au profit de :

- La société ORIAL, société civile au capital de 107 348 000 Frs, dont le siège social est à Courbevoie (92400) - 20, place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 328 084 074.

* Jouissance des actions nouvelles

Les actions nouvelles seraient assimilées aux actions anciennes et jouiraient des mêmes droits à compter du premier jour de l'exercice en cours, soit le 1^{er} octobre 1998.

Il vous sera donné lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription en application de l'article 186 de la loi du 24/07/1966.

Nous vous précisons dans le tableau ci-après l'incidence de cette émission sur la situation des actionnaires de la société SACI avec en particulier l'évaluation de la quote-part des capitaux propres rapportée à une action avant et après cette augmentation de capital.

(EN FRANCS)	NOMBRE D'ACTIONS		QUOTE-PART DE CAPITAUX PROPRES PAR ACTION SUR BASE DES ÉTATS FINANCIERS AU 30/09/98	
	AVANT AUGMENTATION DE CAPITAL	APRÈS AUGMENTATION DE CAPITAL	AVANT (en francs)	APRÈS (en francs)
Actions formant le capital social.....	2 069 232	2 169 232	57,51	68,22

A l'issue de cette émission, le capital social de la société SACI sera porté de 103 461 600 francs à 108 461 600 francs et la prime d'émission sera majorée de 24 000 000 francs.

Globalement l'accroissement des capitaux propres sera de 29 000 000 francs.

Les projets de résolutions qui vous sont présentés reprennent les principaux points de ce rapport. Nous vous remercions de bien vouloir les approuver et de faire confiance à votre Conseil d'Administration pour toutes décisions à prendre concernant les modalités de détail d'exécution de ces opérations.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PRÉFÉRENTIEL DE SOUSCRIPTION

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L 186 de la loi du 24 juillet 1966, nous vous présentons notre rapport sur le projet d'augmentation de capital réservée de 29 millions de francs, opération sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Nous avons procédé au contrôle des informations fournies dans le rapport du Conseil d'Administration sur les motifs de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription et sur le choix des éléments de calcul du prix d'émission et sur son montant, et également vérifié les informations chiffrées qui y sont présentées, en effectuant les diligences que nous avons estimé nécessaires, selon les normes de la profession.

Nous certifions la sincérité des informations chiffrées tirées des comptes de la société et données dans le rapport du Conseil d'Administration.

Les motifs invoqués à l'appui de la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite et le choix des éléments de calcul du prix d'émission et son montant n'appellent pas d'observation de notre part.

La présentation de l'incidence de l'émission sur la situation de l'actionnaire, appréciée par rapport aux capitaux propres et sur la valeur boursière de l'action, n'appelle pas non plus de notre part d'observation.

Fait à Lyon le 29 décembre 1998

Les Commissaires aux comptes

Cabinet J. BOREL & ASSOCIÉS
Y. BOREL

Cabinet ESCOFFIER
S. BOTTOLI

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR L'AUGMENTATION DE CAPITAL LIBÉRÉE PAR COMPENSATION AVEC DES CRÉANCES

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société SACI et en exécution de la mission prévue par l'article 166 du décret du 23 mars 1967, nous avons établi le présent rapport portant sur l'arrêté de compte réalisé au 24 décembre 1998 par le Conseil d'Administration, tel qu'il est annexé ci-après.

Nous avons procédé au contrôle de cet arrêté de compte conformément aux normes de la profession. Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier l'exactitude du montant de l'arrêté de compte concerné.

Nous certifions l'exactitude de cet arrêté de compte s'élevant à 29 008 214,75 francs.

Fait à Lyon le 29 décembre 1998

Les Commissaires aux comptes

Cabinet J. BOREL & ASSOCIÉS
Y. BOREL

Cabinet ESCOFFIER
S. BOTTOLI

ATTESTATION

Il ressort des états financiers de la société SACI mis à la disposition du Conseil d'Administration dans sa séance du 24 décembre 1998, que le compte-courant de la société civile ORIAL présente un solde créditeur d'un montant de 29 008 214,75 Frs (vingt neuf millions huit mille deux cent quatorze francs et soixante quinze centimes) à la date du 23 décembre 1998.

Fait à Lyon, le 24 décembre 1998

Le Président,

Un Administrateur,

P. BOUCHER

Y. SKRABACZ

TEXTE DES RÉSOLUTIONS PROPOSÉES À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE

PREMIÈRE RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration, décide d'augmenter le capital social de 5 000 000 Francs pour le porter de 103 461 600 francs à 108 461 600 francs par la création et l'émission de 100 000 actions de 50 francs chacune de nominal à souscrire en numéraire.

Ces actions nouvelles seront émises au prix de 290 francs, 50 francs représentant la valeur nominale et 240 francs la prime d'émission. Elles seront intégralement libérées à la souscription.

La prime d'émission, d'un montant de 24 000 000 francs, sera portée à un compte de réserve.

Les souscriptions pourront être libérées par compensation avec des créances liquides et exigibles sur la société.

Ces actions nouvelles seront créées avec date d'entrée en jouissance au premier jour de l'exercice en cours, soit le 1^{er} octobre 1998, quelle que soit la date de réalisation de l'augmentation de capital.

Pour le surplus, elles seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes et soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, décide de supprimer le droit préférentiel de souscription réservé aux actionnaires par l'article 183 de la loi du 24 juillet 1966 et d'attribuer le droit de souscription aux 100 000 actions à émettre à la Société ORIAL, société civile au capital de 107 348 000 francs, dont le siège social est à Courbevoie (92400) 20, place de l'Iris, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NANTERRE sous le numéro 328 084 074.

TROISIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire sous la condition suspensive de la réalisation définitive de l'opération d'augmentation de capital qui précède, décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 6 des statuts :

ARTICLE 6 - CAPITAL SOCIAL

Le capital social est de 108 461 600 francs. Il est divisé en 2 169 232 actions de 50 francs chacune, toutes de la même catégorie et entièrement libérées.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale Extraordinaire confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration et à son Président pour la mise en œuvre des résolutions qui précèdent, notamment recueillir toute souscription et versement, constater toute libération par compensation et généralement, prendre toutes mesures utiles et accomplir toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital.

TABLEAU DE CORRESPONDANCE AVEC LE RÈGLEMENT COB 91-02

A la demande de la Commission des Opérations de Bourse et afin de faciliter la lecture du rapport annuel enregistré comme document de référence, nous vous prions de trouver, ci-dessous, un sommaire renvoyant aux principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 91-02 de la Commission des Opérations de Bourse.

Sections	Rubriques	Pages
1	<i>Responsables du document de référence et du contrôle des comptes</i>	
1-1	Nom et fonctions du responsable du document	64
1-2	Attestation du responsable	64
1-3	Nom et adresse des contrôleurs légaux	64 à 65
1-4	Politique d'information	65
2	<i>Emission / admission à la cote officielle de valeurs mobilières représentatives du capital</i>	N.A.
3	<i>Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital</i>	
3-1	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	66 à 68
3-2	Renseignements de caractère général concernant le capital	68 à 69
3-3	Répartition actuelle du capital et des droits de vote	69 à 70
3-4	Marché des titres de l'émetteur	71
3-5	Dividendes	71
4	<i>Renseignements concernant l'activité de l'émetteur</i>	
4-1	Présentation de la société et du groupe	10 à 18
4-2	Dépendances éventuelles de l'émetteur	18
4-3	Faits exceptionnels et litiges	6
4-4	Effectifs	19
4-5	Politique d'investissement	20 à 21
5	<i>Patrimoine - situation financière - résultats</i>	
5-1	Comptes de la société et du groupe	22 à 59
6	<i>Organes d'administration, de direction et de surveillance</i>	
6-1	Noms	72 à 73
6-2	Intérêts des dirigeants dans le capital	73
6-3	Mention des schémas d'intéressement du personnel	74
7	<i>Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir</i>	
7-1	Évaluation récente	75 à 76
7-2	Perspectives d'avenir	6 à 8
7-3	Intentions de SACI concernant la liquidité de son titre	77

C.O.B.



Le présent document de référence a été enregistré comme document de référence auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 11 février 1999 sous le n° R 99-019.

Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la C.O.B.



SACI

Société Anonyme au Capital de 103.461.600 F

Siège social

20, place de l'Iris - 92400 Courbevoie

Direction financière et commerciale

38, rue du Sergent Michel Berthet - C.P. 414 - 69338 Lyon Cedex 09

Téléphone 04 72 20 76 31 - Télécopie 04 72 20 75 55